



PREFET DE LA REGION
D'ILE-DE-FRANCE

PROJET DE
SCHEMA REGIONAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE D'ILE-DE-FRANCE

VERSION AU 5 AOUT 2014

SOMMAIRE

Préambule

I. L'intercommunalité à fiscalité propre en Ile-de-France : Etat des lieux	4
I. Le territoire francilien	6
a. Un territoire administratif et urbain prenant en compte la géographie physique ..	6
b. Un territoire multipolaire, organisé autour de bassins de vie et de pôles d'attractivité	9
c. Un territoire de projets	19
II. Le projet de SRCI : objectifs et méthode	28
d. Les objectifs	28
➤ Renforcer la compétitivité de la région	
➤ Adapter la gouvernance du territoire à ses évolutions	
➤ Optimiser l'organisation territoriale de l'Ile-de-France	
➤ Permettre un dialogue équilibré entre les territoires franciliens	
e. La méthode de travail	29
➤ Analyser la cohérence territoriale	
➤ S'appuyer sur les dynamiques de projet existantes	
➤ Préparer l'avenir	
➤ Veiller à la cohérence régionale	
III. Le projet de SRCI	
f. Le projet régional : de 94 à 63 EPCI à fiscalité propre en grande couronne	
g. Déclinaison du projet par grands territoires (fiches)	

TABLE DES DOCUMENTS CARTOGRAPHIQUES

Les intercommunalités à fiscalité propre de la grande couronne francilienne au 1 ^{er} janvier 2014.....	5
Périmètres et population.....	7
Réseau routier francilien.....	8
Les pôles d'emploi	10
Hiérarchie des pôles d'emploi	11
Sous-bassins de vie et d'emploi DRIEA	12
Les bassins de vie du Grand Paris	13
Densité humaine	14
Emploi en 2010	15
Taux d'emploi en 2010.....	16
Potentiel fiscal 4 taxes par habitant en 2012.....	17
Population : revenu moyen par ménage 2012.....	18
Schéma Directeur de la Région Ile-de-France	20
Territoires d'Intérêt Métropolitain	21
Contrats de Développement Territorial et intercommunalités.....	22
Syndicats généralistes, associations et ententes territoriales	23
Opérations d'Intérêt national et établissements publics d'aménagement	24
Schémas de Cohérence Territoriale et Parcs Naturels Régionaux au 1 ^{er} janvier 2014	25
Bassins Territorialisation de l'Offre de Logement	26
Principaux projets d'infrastructures de transport en Ile-de-France.....	27
IV. Le projet de Schéma régional de coopération intercommunale, par grands territoires	31

PREAMBULE

Les intercommunalités en grande couronne doivent atteindre une taille qui permettra d'assurer un développement équilibré de la région capitale, en leur donnant la capacité de porter des projets d'envergure et de structurer le territoire. Cela, aux côtés de la Métropole du Grand Paris (MGP) qui sera créée le 1er janvier 2016 sous la forme d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI). L'articulation entre la zone dense de la Métropole et les territoires franciliens situés au-delà de l'unité urbaine¹ sera favorisée par la construction de territoires de projets cohérents.

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 prévoit l'organisation d'un schéma régional de coopération intercommunale (SRCI). Elle prévoit que les EPCI à fiscalité propre de grande couronne (départements de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne et du Val-d'Oise), dont le siège se situe dans l'unité urbaine de Paris atteignent, à la fin de l'année 2015, le seuil démographique de 200.000 habitants, sauf dérogations. La Métropole du Grand Paris sera, quant à elle, constituée de territoires d'au moins 300.000 habitants.

Le présent projet de SRCI est élaboré par le préfet de la région d'Ile-de-France, sur propositions des préfets des quatre départements de grande couronne. L'ensemble des conseils municipaux et organes délibérants des EPCI franciliens seront saisis pour avis sur ce projet. Le projet de SRCI sera présenté à la Commission Régionale de Coopération Intercommunale (CRCI), et débattu en son sein. Après avoir pris connaissance des avis des conseils municipaux et des organes délibérants des EPCI à fiscalité propre consultés, la CRCI pourra proposer des modifications du projet de schéma qui devront être adoptées à la majorité des deux tiers de ses membres, comprenant les deux tiers au moins des représentants de la ou des CDCI concernée(s) par le projet.

Ce n'est qu'à l'issue de cette phase de concertation que le schéma régional de coopération intercommunale sera arrêté par le Préfet de la région d'Ile-de-France.

Composition de la Commission Régionale de Coopération Intercommunale (CRCI) :

- le préfet de région (président)
- les quatre préfets de département de grande couronne
- les membres des commissions restreintes des CDCI de grande couronne, élus par les membres de leur CDCI respective réunie en formation plénière, selon les dispositions en vigueur
- un représentant de chaque Conseil général (4) de grande couronne, désigné au sein de chacune des CDCI de grande couronne
- quatre représentants du Conseil régional désignés parmi ceux qu'il élit pour siéger dans chacune des CDCI de grande couronne.

La loi précise les étapes et les grandes échéances de l'élaboration du schéma régional :

Avant le 1^{er} septembre 2014	Le préfet de la région d'Ile-de-France présente le projet de schéma à la CRCI.
Le préfet de la région d'Ile-de-France adresse le projet de schéma pour avis aux conseils municipaux et organes délibérants des EPCI à fiscalité propre concernés, ainsi qu'aux membres de la CRCI.	
Les avis aux conseils municipaux et organes délibérants des EPCI à fiscalité propre sont rendus dans un délai de trois mois. A défaut, l'avis est réputé favorable.	
Les propositions de modifications adoptées par la CRCI, à la majorité des deux tiers de ses membres, comprenant les deux tiers au moins des représentants de la ou des CDCI concernée(s) par le projet, sont intégrées dans le projet de schéma.	
Avant le 28 février 2015²	Le préfet de la région d'Ile-de-France arrête le SRCI.
Avant le 1^{er} juillet 2015	Les préfets des départements concernés définissent par arrêté tout projet de périmètre portant création ou modification d'un EPCI à fiscalité propre.

¹ Définie par l'INSEE en 2010.

² Ce délai est susceptible d'être reporté au 30 avril 2015, conformément à l'amendement au projet de loi relatif à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales, et modifiant le calendrier électoral, adopté par la commission des lois de l'Assemblée nationale le 10 juillet 2014 et adopté en première lecture par l'Assemblée nationale, modifiant l'article 11 de la loi MAPTAM.

I. L'INTERCOMMUNALITE A FISCALITE PROPRE EN ILE-DE-FRANCE : ETAT DES LIEUX

8,1 millions de Franciliens³, représentant 68% de la population francilienne, habitent dans les 97% des communes d'Ile-de-France qui sont constituées en groupements à fiscalité propre en 2014. Ceux-ci sont au nombre de 113 pour l'ensemble de la région, comptent 72.210 habitants en moyenne, et se répartissent en trois statuts différents :

- 67 communautés de communes ;
- 43 communautés d'agglomération ;
- 3 syndicats d'agglomération nouvelle.

Toutes les communes de la grande couronne sont désormais intégrées dans un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. L'année 2013 a été marquée par l'achèvement de la couverture intercommunale en grande couronne, rendue obligatoire par la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales.

94 de ces EPCI à fiscalité propre sont situés en grande couronne :

- 40 en Seine-et-Marne, dont 9 ont leur siège dans l'unité urbaine ;
- 21 en Yvelines, dont 12 ont leur siège dans l'unité urbaine ;
- 17 en Essonne, dont 11 ont leur siège dans l'unité urbaine ;
- 16 dans le Val-d'Oise, dont 9 ont leur siège dans l'unité urbaine.

Parmi ces 41 intercommunalités dont le siège se situe dans l'unité urbaine de Paris, 2 communautés d'agglomération atteignent le seuil des 200.000 habitants :

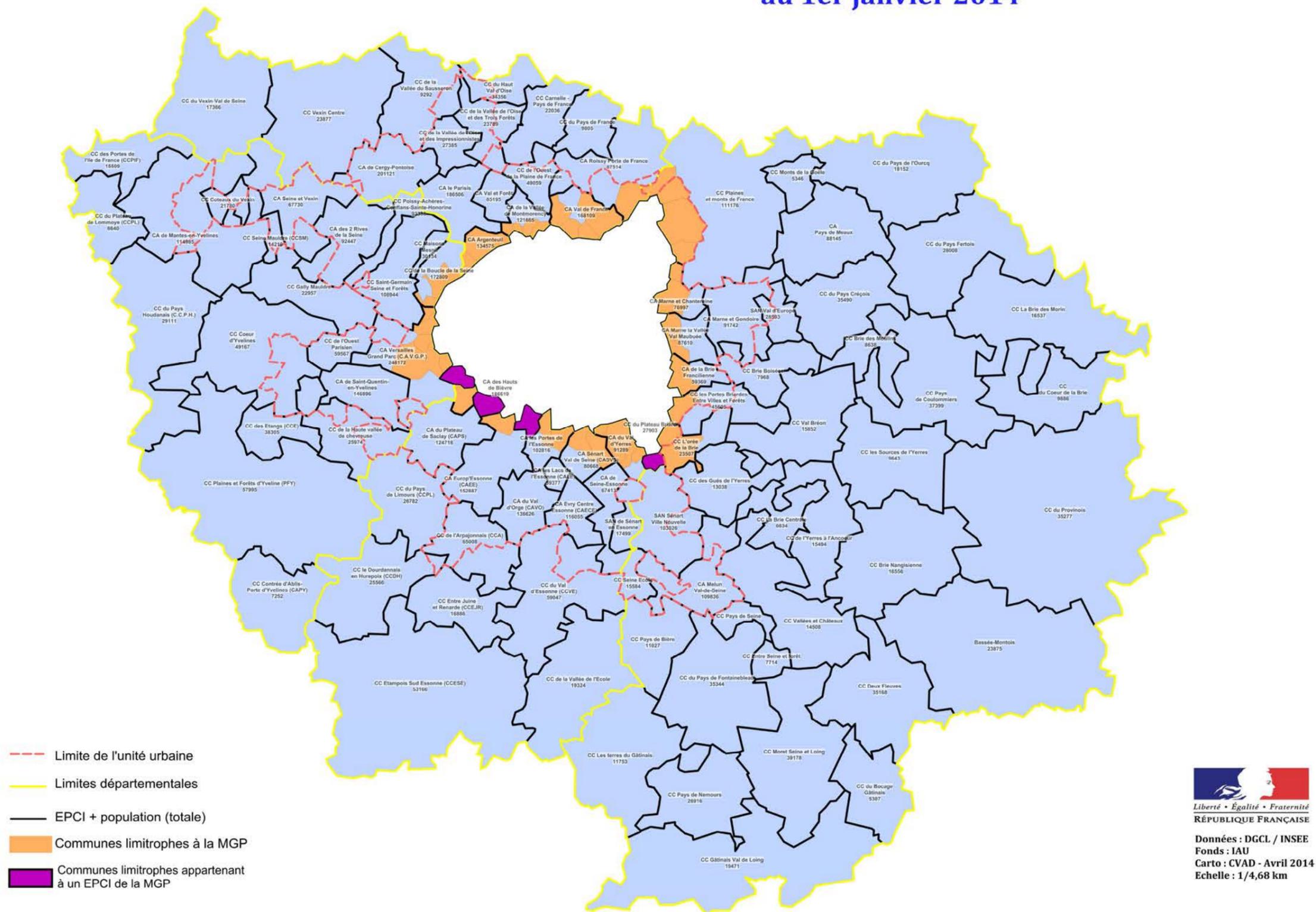
- La CA Versailles-Grand-Parc dans les Yvelines ;
- La CA de Cergy-Pontoise dans le Val-d'Oise.

Les EPCI à fiscalité propre de la grande couronne regroupent en moyenne 12 communes et près de 55.000 habitants pour une population totale de plus de 5 millions d'habitants.

Départements	Nombre de communes	Nombre d'intercommunalités	Nombre moyen de communes par intercommunalité
Seine-et-Marne (77)	514	40	12,85
Yvelines (78)	262	21	12,48
Essonne (91)	196	17	11,53
Val-d'Oise (95)	185	16	11,56
Grande couronne	1157	94	12,31
Population Grande couronne	5 157 618	Nombre moyen d'habitants par intercommunalité	54 868

³ Population municipale du recensement 2011.

Les intercommunalités à fiscalité propre de la grande couronne francilienne au 1er janvier 2014




 Liberté • Égalité • Fraternité
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 Données : DGCL / INSEE
 Fonds : IAU
 Carto : CVAD - Avril 2014
 Echelle : 1/4,68 km

II. LE TERRITOIRE FRANCILIEN

La région Ile-de-France représente environ un tiers du PIB de la France avec plus de 600 milliards d'euros⁴ ; elle demeure la première destination touristique mondiale⁵, et se classe en seconde place européenne en termes d'investissements internationaux Greenfield en 2013⁶. A ce titre, elle concentre des enjeux qui dépassent largement le cadre régional et local. Avec Paris comme moteur historique de sa croissance, la région a initié une démarche de multipolarisation de son territoire en diversifiant les vecteurs et pôles de la croissance économique.

Dans ce contexte, l'élaboration du projet de SRCI et la mise en place de la Métropole du Grand Paris répondent à cet enjeu de développement économique de la région. En accompagnement des dynamiques de territoires et des grands projets d'investissement, la croissance de la région capitale doit pouvoir s'appuyer sur les outils institutionnels et administratifs adéquats. Ceux-ci doivent tenir compte des spécificités territoriales et socio-économiques.

Cette section a pour objet de présenter, à l'aide d'outils cartographiques⁷, les grandes caractéristiques de la région Ile-de-France, prises en compte dans les réflexions sur l'évolution de l'intercommunalité en grande couronne.

Les premières cartes expriment la géographie physique, routière et administrative de l'Ile-de-France, les coupures et les liens que ces éléments peuvent constituer : cartes [Périmètres et population](#) ; [réseau routier francilien](#).

Les cartes suivantes révèlent la multipolarisation de la région, à travers notamment la répartition de l'emploi sur le territoire (cartes [Les pôles d'emploi](#) ; [Hiérarchie des pôles d'emploi](#)) et l'étude des bassins de vie franciliens (cartes [Sous-bassins de vie et d'emploi DRIEA](#) ; [Les bassins de vie du Grand Paris](#) ; [Densité humaine](#) ; [Emploi en 2010](#) ; [Taux d'emploi en 2010](#)). Enfin les cartes suivantes complètent l'Etat des lieux : [Fiscalité : potentiel fiscal 4 taxes par habitant en 2012](#) et [Population : revenu moyen par ménage 2012](#).

Les dernières cartes donnent à voir les dynamiques de coopération et de projets des territoires (cartes [Schéma Directeur de la Région Ile-de-France](#) ; [Territoires d'Intérêt Métropolitain](#) ; [Contrats de Développement Territorial et intercommunalités](#), [Syndicats généralistes, associations et ententes territoriales](#) ; [Opérations d'Intérêt national et établissements publics d'aménagement](#) ; [Schémas de Cohérence Territoriale et Parcs Naturels Régionaux au 1^{er} janvier 2014](#) ; [Bassins Territorialisation de l'Offre de Logement](#) ; [Principaux projets d'infrastructures de transport en Ile-de-France](#)).

Comprendre ces différentes dynamiques dans leur interdépendance permet de mieux appréhender les systèmes multipolaires aujourd'hui à l'œuvre dans la région capitale, afin d'en accompagner le développement en toute connaissance de cause par la structuration institutionnelle.

⁴ 612 milliards d'euros en 2012, Insee.

⁵ 32,3 millions d'arrivées dans les hôtels en 2013, Comité régional du tourisme Paris Ile-de-France.

⁶ Observatoire des investissements internationaux 2014, une étude Paris Ile-de-France Capitale Economique – KPMG.

⁷ Origine des cartes : Direction régionale et interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France, Devillers et Associés, IAU Ile-de-France, Conseil régional d'Ile-de-France

UN TERRITOIRE ADMINISTRATIF ET URBAIN PRENANT EN COMPTE LA GEOGRAPHIE PHYSIQUE

L'Ile-de-France se définit d'abord par sa géographie, structurante des principales dynamiques de la région. Riche de trois grands fleuves (Oise, Seine-et-Marne), la région capitale compte à ce jour quatre parcs naturels régionaux : le Vexin français, la Haute Vallée de Chevreuse, l'Oise - Pays de France et le Gâtinais français. Ensemble, ils représentent 18% du territoire francilien et abritent plus de 380.000 habitants.

L'espace francilien et ses territoires se sont construits autour de ces éléments naturels qui jouent, selon leur nature et leur envergure, tantôt un rôle de coupure urbaine et tantôt un rôle de lien entre les territoires. Les réseaux de transport jouent un rôle similaire, structurant et limitant tout à la fois le développement urbain de la région.

C'est sur la base de ces multiples éléments que la gouvernance des territoires (communes, EPCI, départements...) s'est construite, mais elle doit désormais être adaptée pour accompagner les évolutions de la région. Les cartes des pages ci-après présentent les enjeux de ces territoires.

La carte « Périmètres et population » permet dans un premier temps de situer la future Métropole du Grand Paris et les EPCI d'Ile-de-France.

La notion **d'unité urbaine** repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. En effet, l'unité urbaine est une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2.000 habitants.

Selon l'Insee, l'unité urbaine de Paris était composée de 412 communes dans la nouvelle délimitation de 2010, pour une superficie de 2 845 km², rassemblant 10.460.118 habitants au recensement de 2010. Ces communes sont toutes situées en Ile-de-France ; elles recouvrent intégralement les départements de la petite couronne :

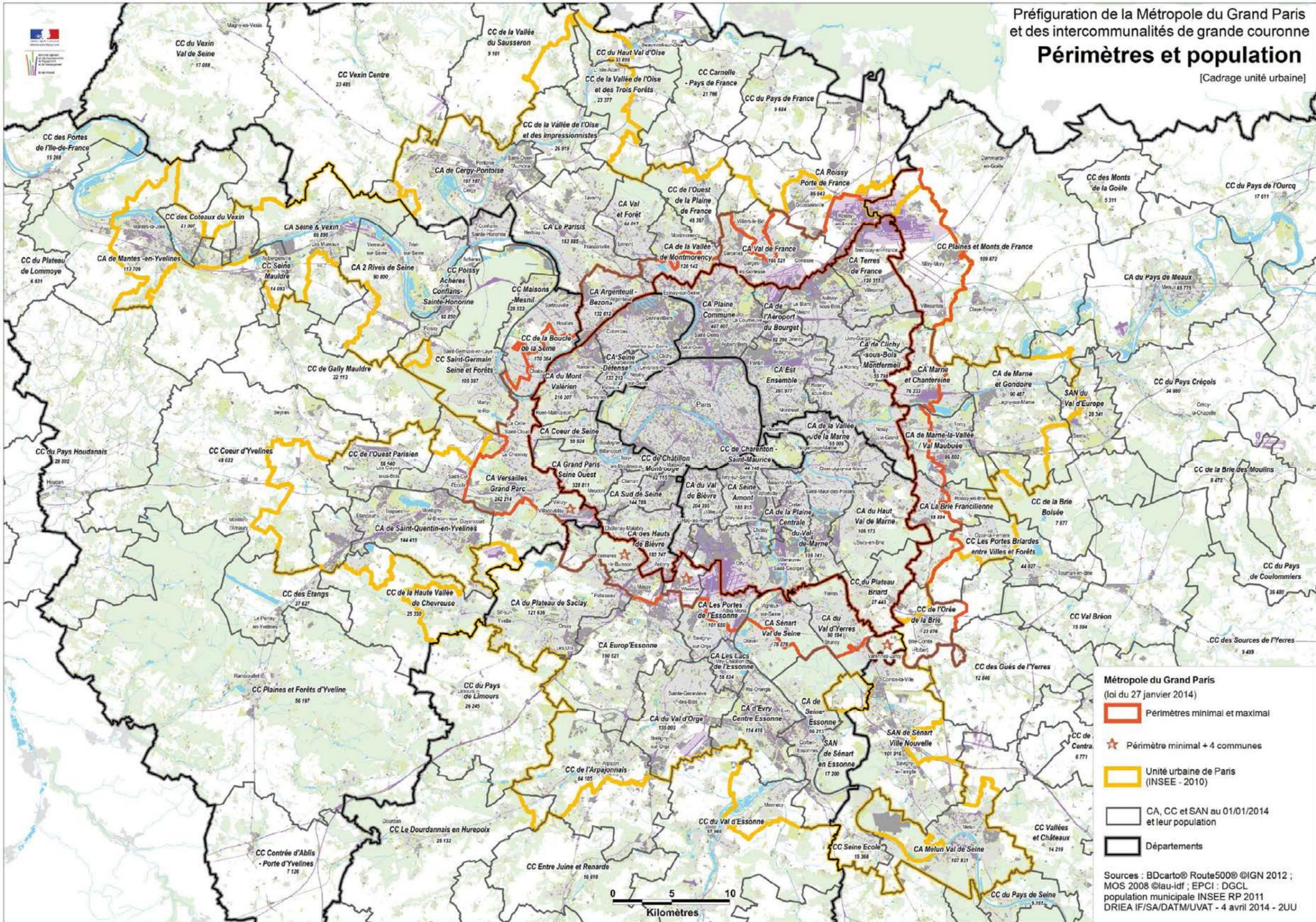
- les 36 communes des Hauts-de-Seine (92) ;
- les 40 communes de la Seine-Saint-Denis (93) ;
- les 47 communes du Val-de-Marne (94) ;

et une partie de chacun de ceux de la Grande couronne :

- 52 des 514 communes de Seine-et-Marne (77) ;
- 89 des 262 communes des Yvelines (78) ;
- 82 des 196 communes de l'Essonne (91) ;
- 65 des 185 communes du Val-d'Oise (95).

L'unité urbaine de Paris se classe première en terme de population au rang national et à l'échelle de l'Union européenne.

Sont également observables les différentes intercommunalités (CA, CC et SAN) dans leurs limites de janvier 2014, avec un marquage des EPCI de grande couronne ayant leur siège dans l'unité urbaine, concernés par l'obligation de constituer un ensemble de communes d'au moins 200.000 habitants, sauf dérogation légale. La répartition de la population sur ces territoires et EPCI fait écho aux caractéristiques géographiques et à l'urbanisation, avec un nombre d'habitants généralement décroissant et des intercommunalités à fiscalité propre de moindre envergure à mesure que l'on s'écarte de Paris et de son unité urbaine.



CARTOGRAPHIE
THÉMATIQUE
RÉGIONALE



Le réseau routier

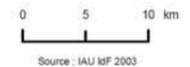
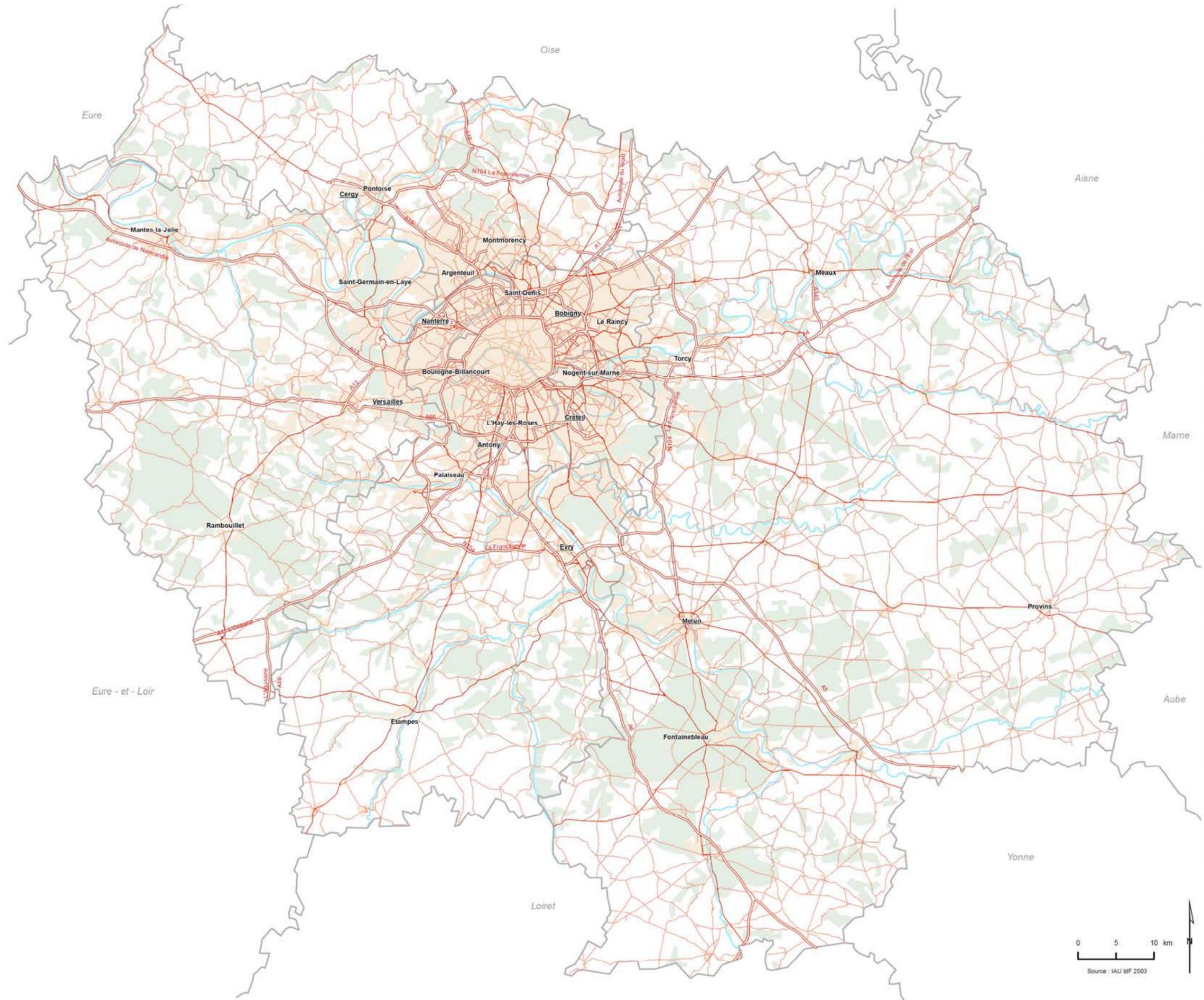


Île-de-France

Situation en 2003

- Autoroute et voie rapide
- Nationale
- Départementale
- réseau instrumenté de Paris

- Limite départementale
- Melun
Préfecture
- Provins
Sous-préfecture
- Espace construit
- Espace boisé
- Principaux cours d'eau



Source : IAU ÎdF 2003

UN TERRITOIRE MULTIPOLAIRE, ORGANISE AUTOUR DE BASSINS DE VIE ET DE POLES D'ATTRACTIVITE

Autour de Paris, l'Ile-de-France se caractérise par les polarités existantes sur son territoire, dont l'accompagnement et l'encadrement par des institutions et une administration aux bonnes échelles représente un enjeu majeur. La région et la future Métropole doivent pouvoir s'appuyer sur **une dynamique polycentrique actualisée**, qui conforte les pôles d'aujourd'hui, favorise l'émergence de nouveaux et mette en valeur leur complémentarité.

L'Ile-de-France est aussi un territoire en évolution constante. Aux côtés des polarités existantes, d'autres sont encore en construction et doivent pouvoir être soutenues par l'élaboration du Schéma Régional de Coopération Intercommunale.

La politique d'aménagement du territoire mise en œuvre à partir de la fin des années 1960 avec les projets **de villes nouvelles** a accompagné cette multipolarisation. En Ile-de-France, l'objectif initial était d'éviter la concentration urbaine à Paris, et de réaliser un développement urbain multipolaire. Parmi les neuf villes nouvelles sur le territoire national, cinq (Evry, Cergy-Pontoise, Saint-Quentin-en-Yvelines, Marne-la-Vallée et Melun-Sénart) ont ainsi été élaborées en Ile-de-France.

Le développement des villes nouvelles s'est accompagné de la mise en place **d'opérations d'intérêt national** (OIN) afin de porter l'effort de l'Etat en termes d'aménagement. Au niveau local, un Etablissement public d'aménagement (EPA) est mis en place pour chaque ville nouvelle. Il est chargé de

gérer les constructions et l'urbanisation sur les territoires concernés. Parmi les quatre villes nouvelles franciliennes, Marne-la-Vallée et Sénart ont encore des opérations en cours, les autres ayant choisi de modifier leur statut en devenant des communautés d'agglomération.

La répartition de l'emploi est particulièrement illustrative de la multipolarisation (voir cartes « Hiérarchies des pôles d'emploi »), avec des pôles multi-communaux importants. Ces grands pôles, positionnés sur les carrefours de transports collectifs et individuels, ont vocation à concentrer les fonctions stratégiques de la région. Des pôles dotés d'une vocation économique déjà affirmée et d'un rayonnement international, comme La Défense ou Roissy, sont d'importants leviers d'entraînement du développement régional. D'autres pôles se renforcent par des activités, services et équipements nouveaux (Cergy-Pontoise, Mantes/Seine-Aval, Evry ou Massy/Saint-Quentin-en-Yvelines). Les pôles de Marne-la-Vallée et Sénart/Melun, sont aussi dans une logique de rééquilibrage (est-ouest notamment).

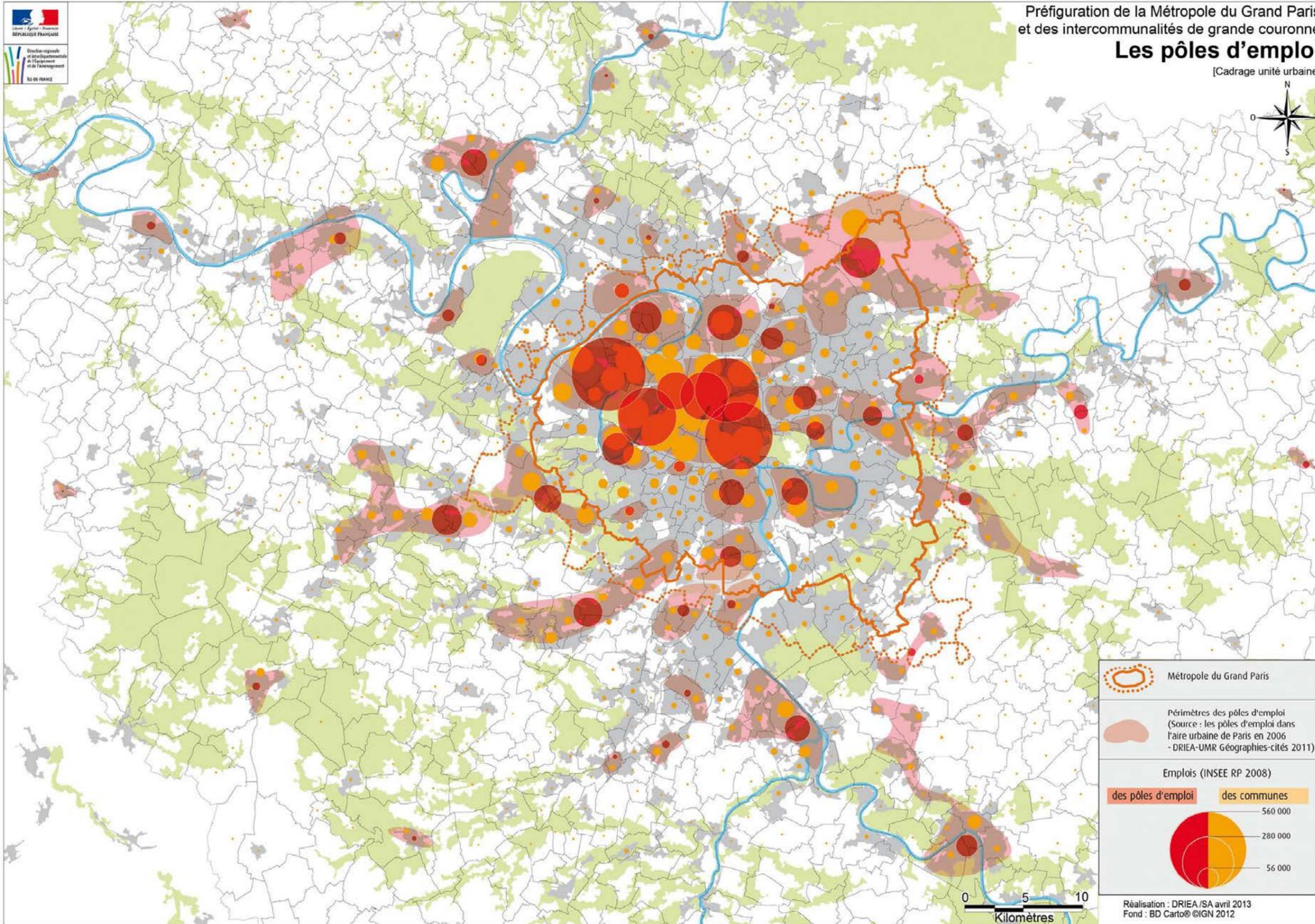
Les cartes illustrant **les projets d'infrastructures de transport** et la série de cartes proposée par l'Agence Devillers et Associés, dans le cadre de son travail pour l'Atelier International du Grand Paris (AIGP) sur **les bassins de vie**, sont particulièrement représentatives de ces réalités territoriales. On peut y observer l'articulation entre bassins de vie et d'emploi, structurée par les trajets domicile-travail de la population. L'interdépendance des territoires y est particulièrement visible, avec une interaction entre villes et pôles d'attractivité majeurs, qui puisent dans un large bassin de main d'œuvre alentour.

La multipolarité de la région s'exprime également au travers **des grands équipements structurants** et attractifs (voir cartes correspondantes) que sont les universités et centres de recherches, mais aussi les centres culturels et le patrimoine régional ainsi que les équipements sportifs.



Préfiguration de la Métropole du Grand Paris
et des intercommunalités de grande couronne
Les pôles d'emploi

[Cadrage unité urbaine]



Métropole du Grand Paris

Périmètres des pôles d'emploi
(Source : les pôles d'emploi dans
l'aire urbaine de Paris en 2006
- DRIEA-UMR Géographies-cités 2011)

Emplois (INSEE RP 2008)

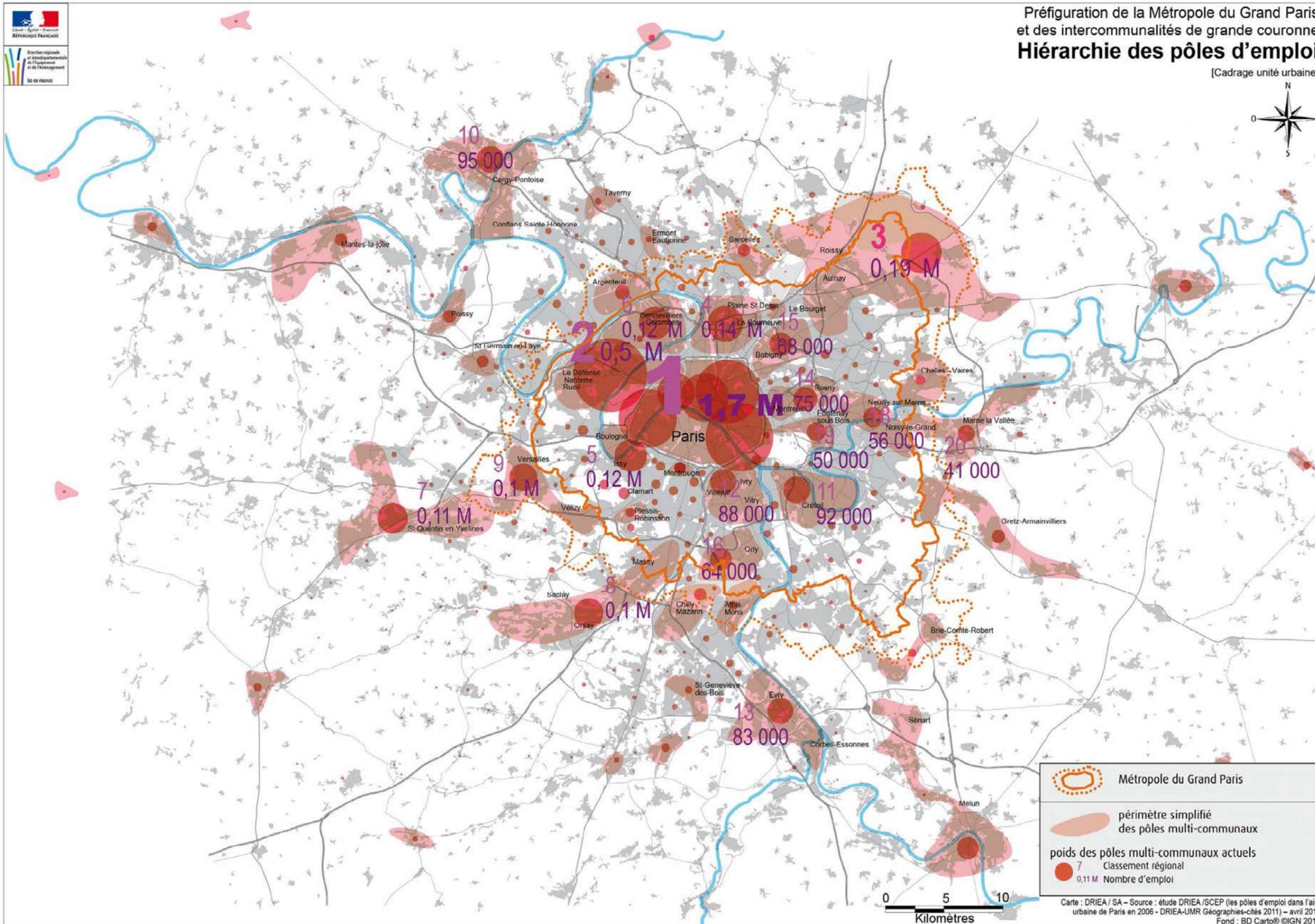
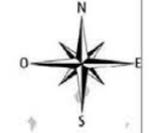
des pôles d'emploi	des communes
560 000	560 000
280 000	280 000
56 000	56 000

Réalisation : DRIEA/SA avril 2013
Fond : BD Carto® IGN 2012



Préfiguration de la Métropole du Grand Paris et des intercommunalités de grande couronne Hiérarchie des pôles d'emploi

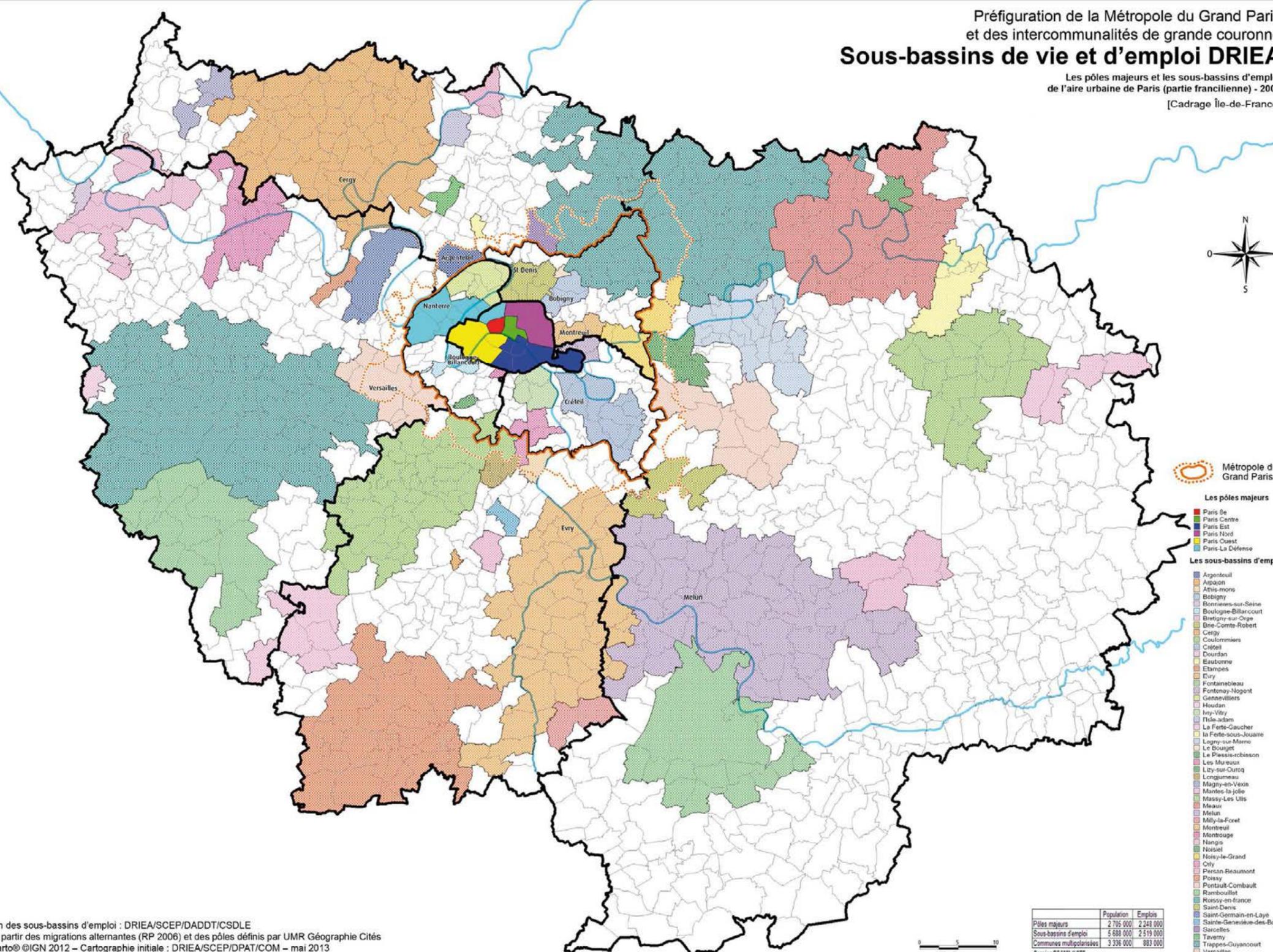
[Cadrage unité urbaine]





Préfiguration de la Métropole du Grand Paris et des intercommunalités de grande couronne Sous-bassins de vie et d'emploi DRIEA

Les pôles majeurs et les sous-bassins d'emploi
de l'aire urbaine de Paris (partie francilienne) - 2006
[Cadrage Île-de-France]



Les pôles majeurs

- Paris 06
- Paris Centre
- Paris Est
- Paris Nord
- Paris Ouest
- Paris-La Défense

Les sous-bassins d'emploi

- Argenteuil
- Asnières
- Asnières-Montrouge
- Bobigny
- Bonnières-sur-Seine
- Boulogne-Billancourt
- Breigny-sur-Orge
- Bre-Comte-Robert
- Cergy
- Coulommiers
- Crétail
- Dourdan
- Evry
- Fontainebleau
- Fontenay-Nogent
- Gentilly
- Houdan
- Ivry-Vitry
- Île-de-France
- La Ferté-Gaucher
- La Ferté-sous-Jouarre
- Lagny-sur-Marne
- Le Bourget
- Le Plessis-Robinson
- Les Mureaux
- Lizy-sur-Ourcq
- L'Île-Adam
- Longjumeau
- Magny-en-Vexin
- Mantes-la-Jolie
- Massy-Les Ulis
- Meaux
- Melun
- Milly-la-Foret
- Montreuil
- Montrouge
- Nangis
- Noisiel
- Noisy-le-Grand
- Orly
- Pierrefitte-sur-Seine
- Poissy
- Pontault-Combault
- Rambouillet
- Rosny-en-France
- Saint-Denis
- Saint-Germain-en-Laye
- Saint-Gervais-des-Bois
- Sarcelles
- Taverny
- Trappes-Guyancourt
- Versailles

	Population	Emplois
Pôles majeurs	2 705 000	2 243 000
Sous-bassins d'emploi	5 688 000	2 519 000
Communes multipolarisées	3 336 000	883 000

Données RP 2009 INSEE

Sources : Sectorisation des sous-bassins d'emploi : DRIEA/SCEP/DADDT/CSDE
Périmètres élaborés à partir des migrations alternantes (RP 2006) et des pôles définis par UMR Géographie Cités
Fonds de plan : BD Cartho® ©IGN 2012 – Cartographie initiale : DRIEA/SCEP/DPAT/COM – mai 2013

Les périmètres des sous-bassins d'emploi ont été définis à partir des flux domicile-travail (source Recensement de la population). Ils ont été ensuite croisés avec l'Enquête Globale Transports qui recense les autres motifs de déplacements afin de vérifier que ces sous-bassins d'emploi correspondent à des sous-bassins de vie.

Source : Etude de la DRIEA, juillet 2013, *Les sous-bassins de vie et d'emploi de l'aire urbaine de Paris. Quelle réalité en 2010 ?*

LES BASSINS DE VIE DU GRAND PARIS

POLES-RÉSEAUX-TERRITOIRES : DES TERRITOIRES DESSINÉS PAR LES FLUX DOMICILE-TRAVAIL
(les déplacements pour d'autres motifs sont en majorité plus courts et plus locaux)

DEVILLERS ET ASSOCIÉS/15.07.2013

Légende

- Les bassins de vie de la Métropole
- Flux vers les étoiles
- Flux dans les zones intenses
- Flux vers les communes interstitielles
- emplois actifs

Nota : par souci de lisibilité, les flux vers la zone centrale (Paris, la Défense, St Denis...) n'ont pas été représentés

- Limites départementales actuelles
- Limites de l'unité urbaine (définition INSEE)

Définitions

- Le Soleil est une agglomération de communes qui échangent beaucoup d'actifs entre elles et de très loin
- Les Étoiles sont des communes qui attirent beaucoup d'actifs à plus de 10 km
- Les Centres de 2^{ème} couronne sont des communes situées en dehors de l'unité urbaine
- Les Zones intenses regroupent des communes qui échangent beaucoup d'actifs entre elles
- Les Communes interstitielles sont des communes n'appartenant pas aux types précédents, mais qui reçoivent des flux non négligeables d'actifs

Crédits fond de plan : IAU / APUR
Données : INSEE RP 2000
Représentation des flux domicile-travail : Devillers et Associés / Marie Eve

40 BASSINS DE VIE : proposition

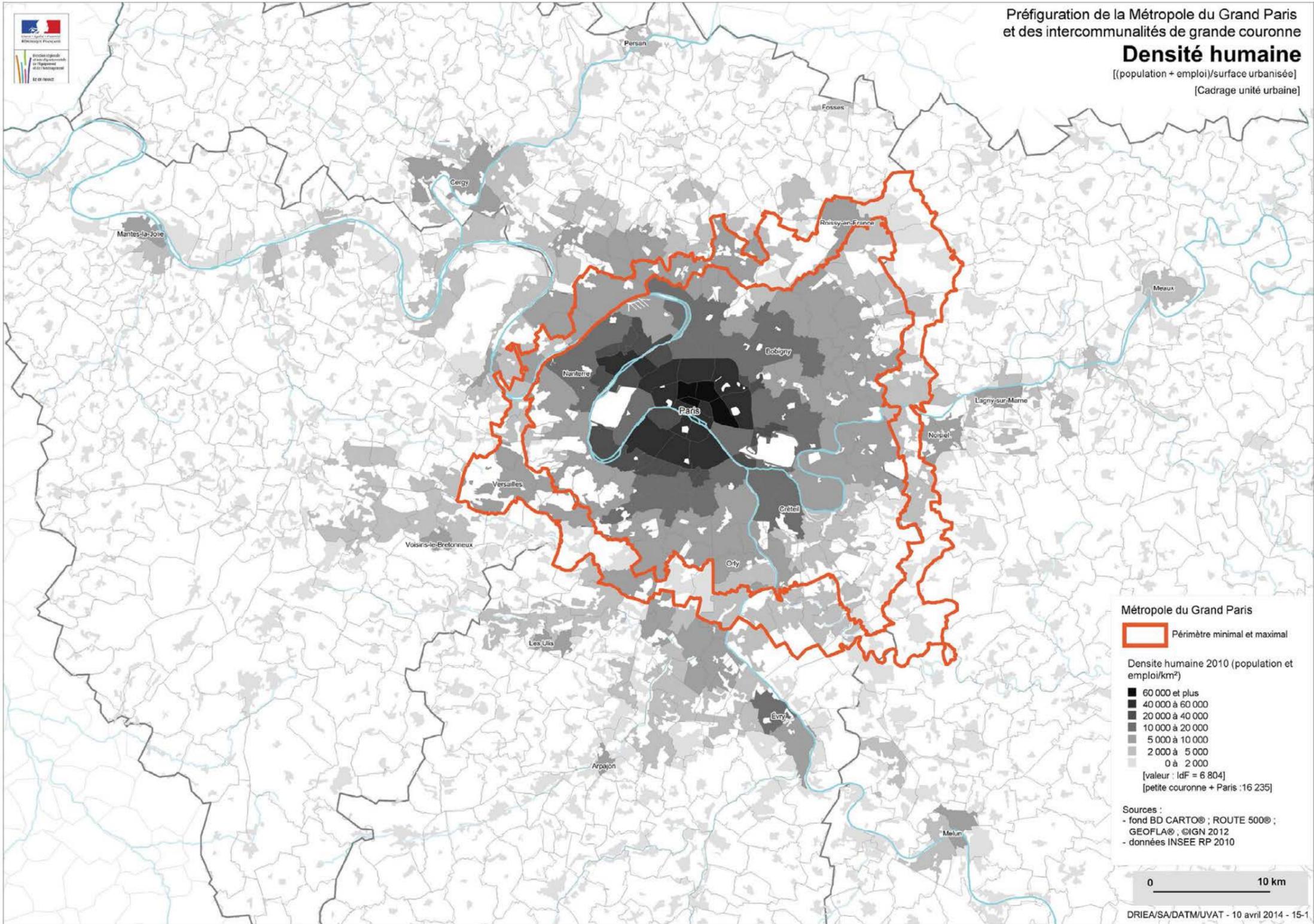
- Mantois
- Aubergenville / Les Mureaux
- Poissy / Saint-Germain-en-Laye
- Cergy-Pontoise
- Versailles / St-Quentin-en-Yvelines
- Rambouillet
- Dourdan
- Vallée de la Bièvre
- Boucle de Montesson
- Argenteuil
- La Défense «élargie»
- Antony / Massy / Les Ulis
- Paris Ouest
- Paris Centre
- Paris Est
- Saint-Denis
- Sarcelles
- Roissy-en-France
- Aulnay-sous-Bois
- Bobigny / Drancy
- Créteil
- Orly / Rungis
- Vallée de l'Orge
- Etampes
- Val d'Yerres
- Evry
- Fontainebleau
- Melun
- Sénart
- Pontault-Combault
- Noisy-le-Grand
- Lagny-sur-Marne
- Chessy / Serris
- Meaux
- Coulommiers
- Provins
- Montereau-Fault-Yonne
- Nemours
- Boulogne
- Montreuil

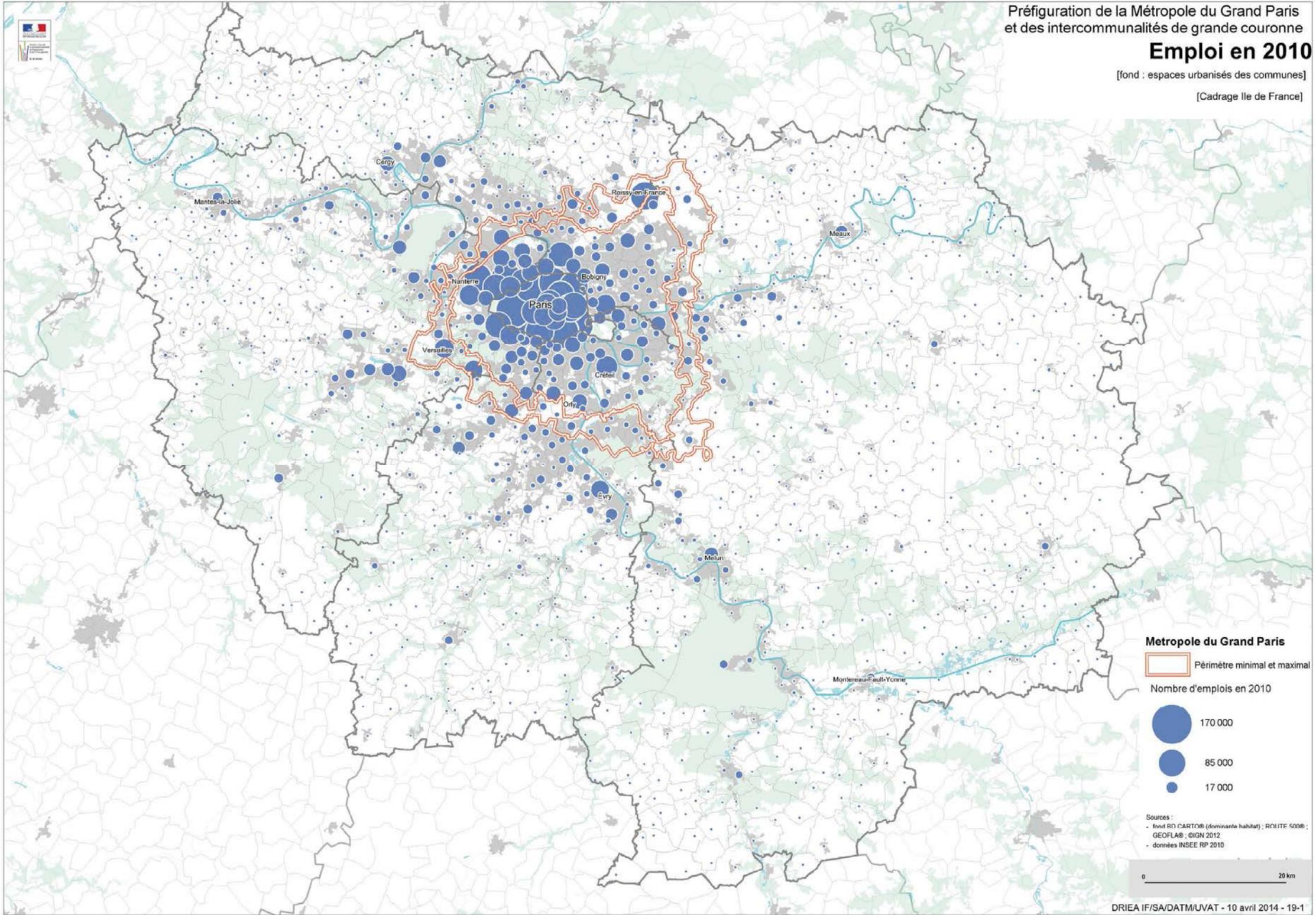
Les Urbanistes Associés
DEVILLERS A./R. SPZICCHINO
A. BOURDIN / B. ROUX
6-TI/CDVA/DZ/TBBJ

ATELIER INTERNATIONAL DU GRAND PARIS
Paris, Ile de France
12 communes du Grand Paris
75000 Paris

Les flux domicile-travail définissent des territoires et des relations entre les territoires

La visualisation des déplacements domicile-travail entre les 1.300 communes de l'Ile-de-France montre qu'il existe des « zones intenses » (en rouge) où les communes échangent beaucoup entre elles : ce sont des cœurs de bassins de vie, des pôles d'emploi qui attirent de toute l'agglomération (en jaune), des « communes interstitielles », qui échangent de « voisine à voisine », et au centre, l'ensemble Paris – la Défense – Saint Denis, une « zone intense » qui regroupe la plus grande partie des emplois de l'Ile-de-France. Les autres motifs de déplacements renforcent l'autonomie relative des bassins de vie ; ils sont en effet plus courts. La carte montre à la fois l'existence bien réelle de bassins de vie et leurs interrelations, qui constituent le système métropolitain.





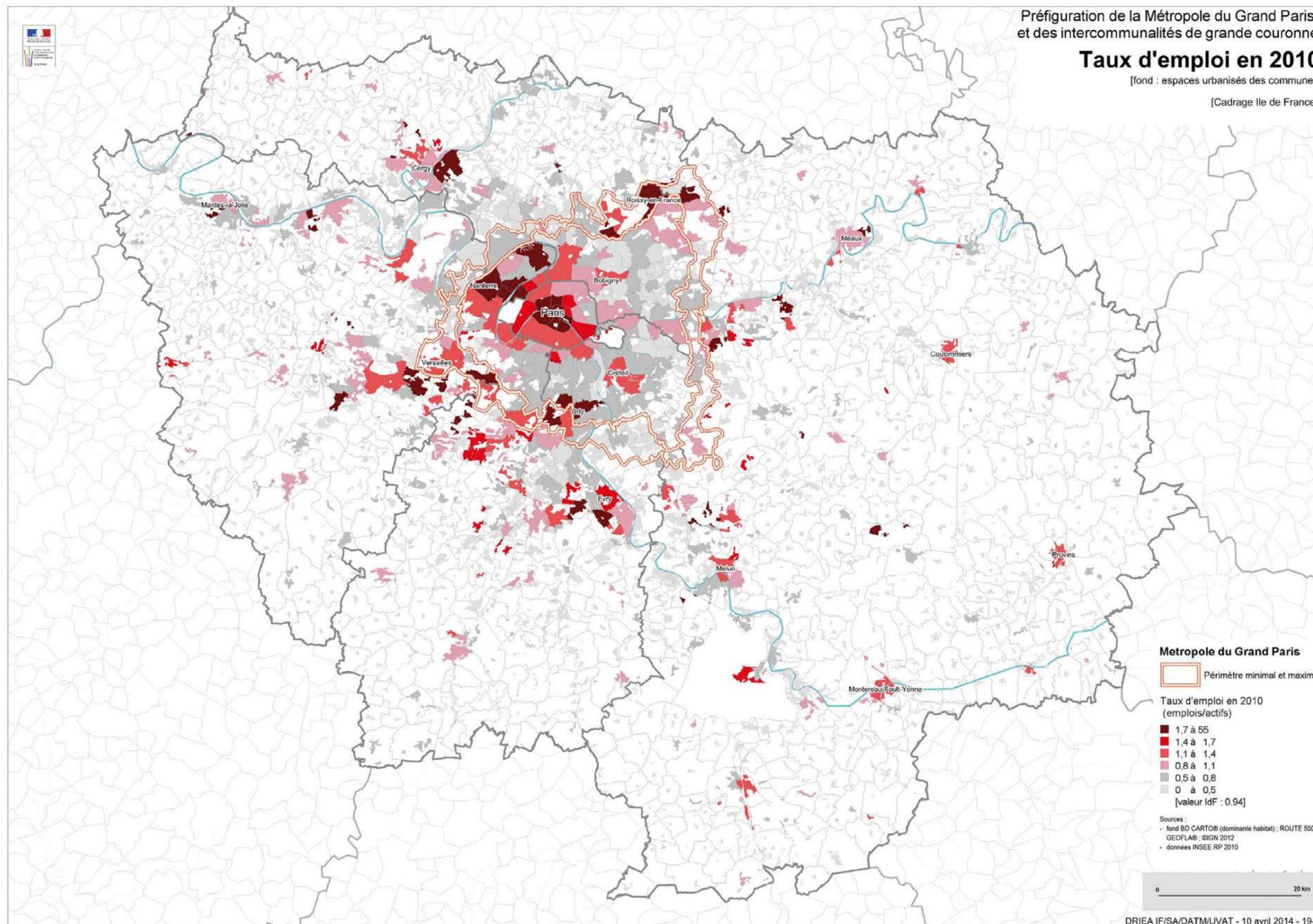


Préfiguration de la Métropole du Grand Paris
et des intercommunalités de grande couronne

Taux d'emploi en 2010

[fond : espaces urbanisés des communes]

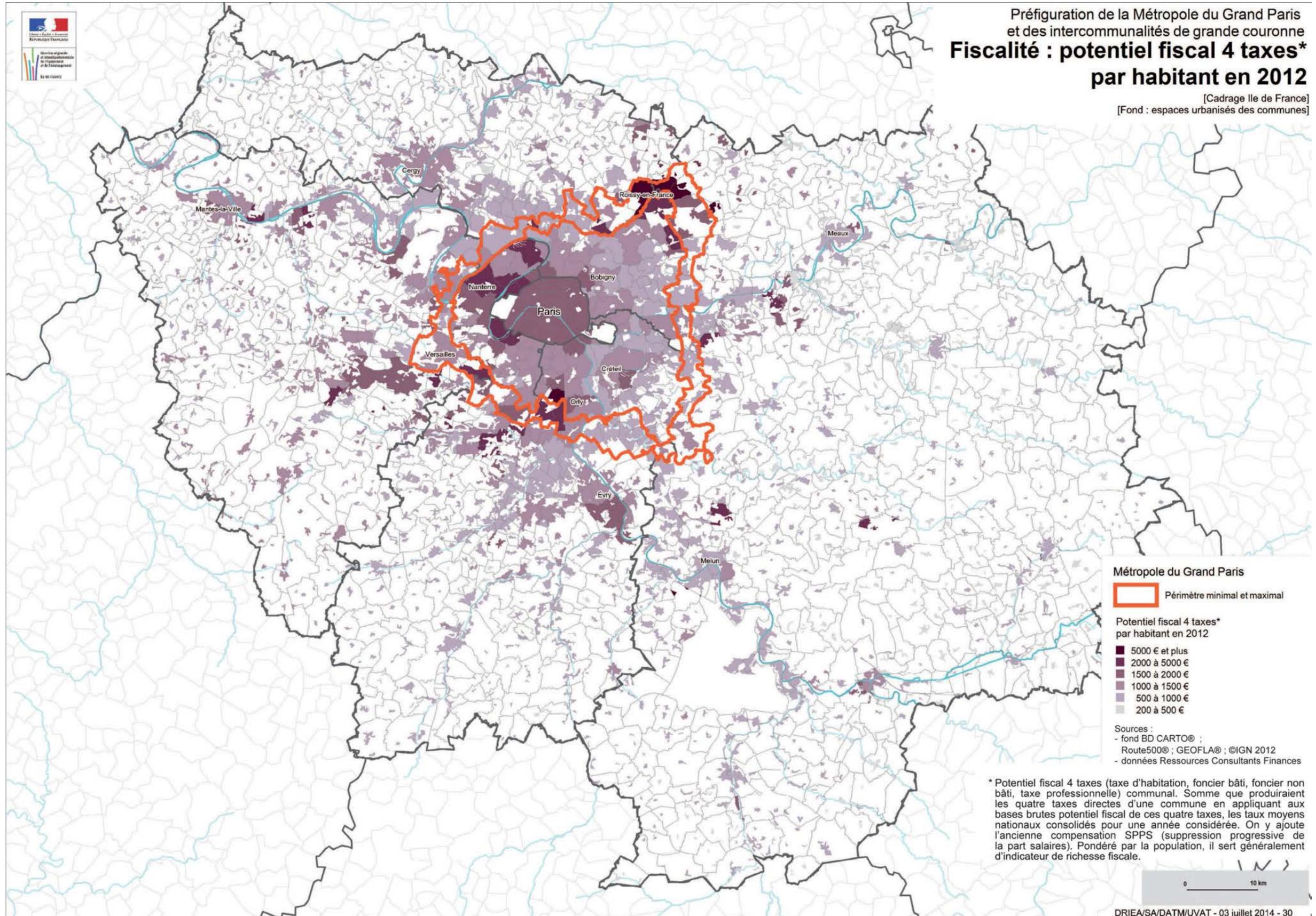
[Cadrage Ile de France]





Préfiguration de la Métropole du Grand Paris
et des intercommunalités de grande couronne
**Fiscalité : potentiel fiscal 4 taxes*
par habitant en 2012**

[Cadrage Ile de France]
[Fond : espaces urbanisés des communes]



Métropole du Grand Paris

Périètre minimal et maximal

Potentiel fiscal 4 taxes*
par habitant en 2012

- 5000 € et plus
- 2000 à 5000 €
- 1500 à 2000 €
- 1000 à 1500 €
- 500 à 1000 €
- 200 à 500 €

Sources :
- fond BD CARTO® ;
- Route500® ; GEOFLA® ; ©IGN 2012
- données Ressources Consultants Finances

* Potentiel fiscal 4 taxes (taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti, taxe professionnelle) communal. Somme que produiraient les quatre taxes directes d'une commune en appliquant aux bases brutes potentiel fiscal de ces quatre taxes, les taux moyens nationaux consolidés pour une année considérée. On y ajoute l'ancienne compensation SPPS (suppression progressive de la part salaires). Pondéré par la population, il sert généralement d'indicateur de richesse fiscale.

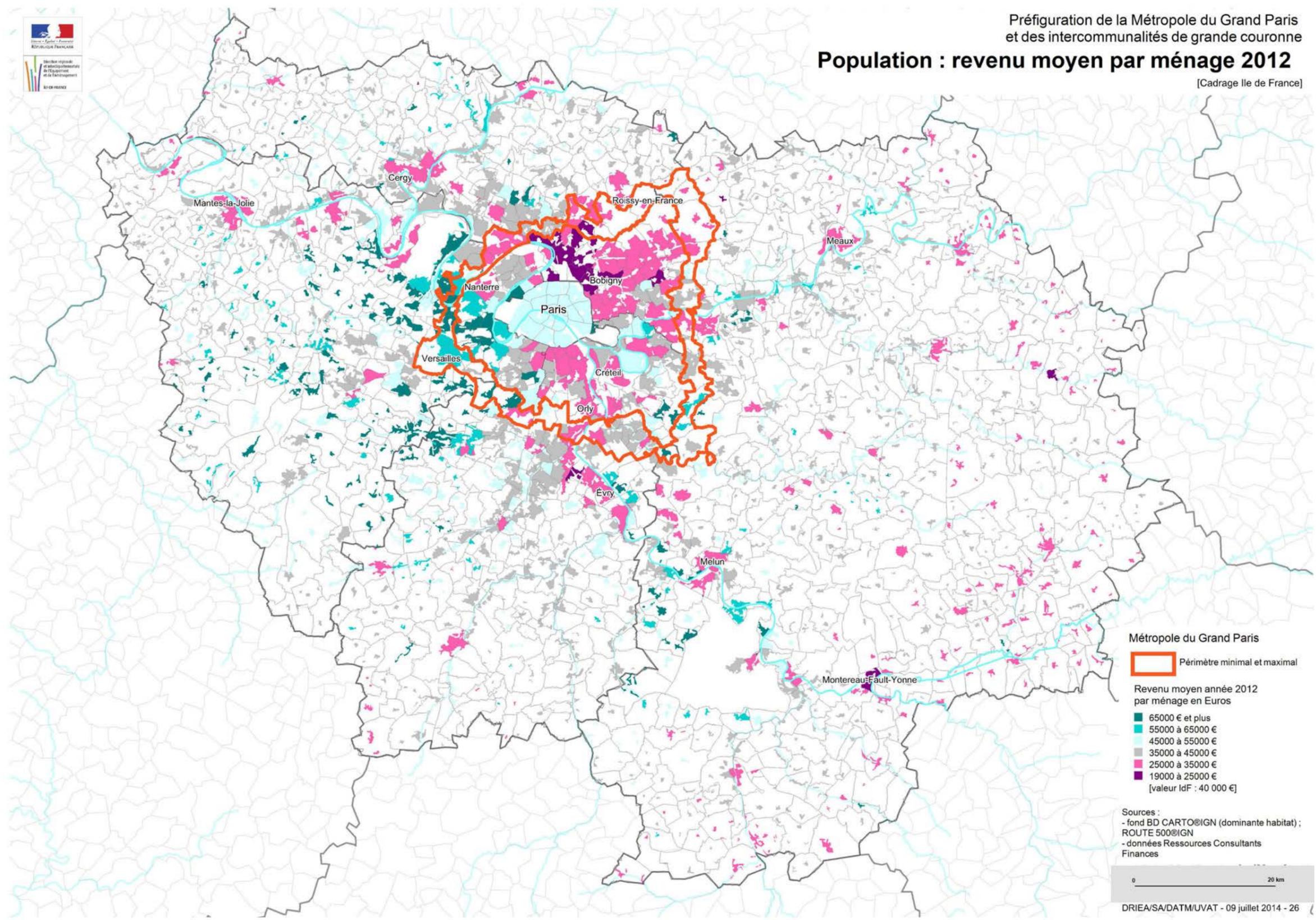


DRIEA/SA/DATM/UVAT - 03 juillet 2014 - 30



Préfiguration de la Métropole du Grand Paris
et des intercommunalités de grande couronne
Population : revenu moyen par ménage 2012

[Cadrage Ile de France]



UN TERRITOIRE DE PROJETS

Faisant écho à la multipolarité du territoire, la région Ile-de-France se présente d'ores et déjà comme un territoire de projets, notamment intercommunaux.

Au-delà des frontières départementales et des EPCI, la culture de coopération imprègne les relations entre les principaux acteurs du territoire que sont l'Etat, les collectivités territoriales et les acteurs socio-économiques. SDRIF, OIN et EPA, SCOT, TOL, infrastructures et voies de circulation qui innervent le territoire, CDT et intercommunalités, syndicats, associations et ententes définissent les objectifs et tracent les perspectives d'un développement régional équilibré. Autour des critères géographiques naturels et des bassins de vie, ces projets sont, selon leurs degrés d'ambitions et d'avancement, des données structurantes qu'il convient de prendre en compte et d'intégrer de manière transversale dans l'élaboration du projet de SRCI pour lui donner sa cohérence d'ensemble.

Ainsi, le **schéma directeur de la région Ile-de-France (Sdrif)**, élaboré par le Conseil régional en lien avec l'Etat et les collectivités territoriales, intègre les objectifs de l'Etat pour le Grand Paris en matière de construction de logements (70.000 nouveaux logements par an), de développement des transports en commun (construction des nouvelles lignes de métro du Grand Paris Express et amélioration des réseaux existants), de développement économique et de rayonnement international de la région, de répartition plus équilibrée des emplois, et de préservation des espaces naturels et agricoles (voir [carte du SDRIF](#)). Clé de voûte du développement de la région capitale, il précise les moyens à mettre en œuvre pour corriger les disparités spatiales, sociales et économiques de la région et pour coordonner l'offre de déplacement. Il identifie des espaces où il est nécessaire de garantir plus particulièrement la cohérence dans l'action et dans les moyens de faire : les **territoires d'intérêt métropolitain (TIM)**. Ces TIM (présentés dans la [carte](#) ci-après) ont vocation à prendre en compte les dynamiques territoriales, afin qu'elles puissent s'inscrire dans une vision globale et partagée de l'avenir de l'Ile-de-France. C'est à ce titre qu'il participe naturellement à l'élaboration d'un schéma régional d'intercommunalité, qui soit à la fois respectueux des objectifs globaux et des particularismes locaux.

Par ailleurs, les **contrats de développement territorial (CDT)** et les **schémas de développement territorial (SDT)** (voir [carte CDT et intercommunalités](#)) apparaissent également comme des espaces autour desquels s'organisent efficacement les coopérations renforcées, et dont il convient de prendre en compte le rôle majeur dans un projet de SRCI voué à renforcer la capacité d'initiative locale. Ils ont vocation à mettre en œuvre le développement économique, urbain et social de territoires définis comme stratégiques, et en particulier ceux desservis par le réseau de transport public du Grand Paris. Ces projets de territoires, à visée opérationnelle, sont construits en collaboration entre l'Etat, les communes et leurs regroupements en intercommunalités signataires. La Région Ile-de-France et les départements concernés peuvent également être signataires de ces CDT.

Sur les vingt-deux CDT engagés depuis 2010 qui couvrent 8% du territoire régional, 157 communes (12% des communes franciliennes), 4,4 millions d'habitants (38% de la population francilienne) et 2,1 millions d'emplois (39 % des emplois franciliens) :

- quinze font l'objet d'accords-cadres (documents fixant les grandes orientations des futurs contrats) ;
- treize ont été validés, dont neuf sont signés après enquête publique.

A l'échelle régionale, des SDT ont été mis en place sur deux territoires stratégiques de grande échelle, au Sud-Ouest et à l'Est parisien, avec l'optique d'une plus grande cohérence des territoires pour mettre en œuvre des projets communs.

De même, les **syndicats, associations et ententes territoriales** (voir [carte correspondante](#)) portent une conception multipolaire dans l'optique de concertation et de meilleure gestion des problématiques de santé, de transport, de logement ou de développement économique sur ces territoires.

Les **établissements publics d'aménagement (EPA)** quant à eux constituent autant de structures opérationnelles permettant de réaliser des opérations foncières et d'aménagement pour le compte de l'Etat sous l'autorité duquel ils sont placés, d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public.

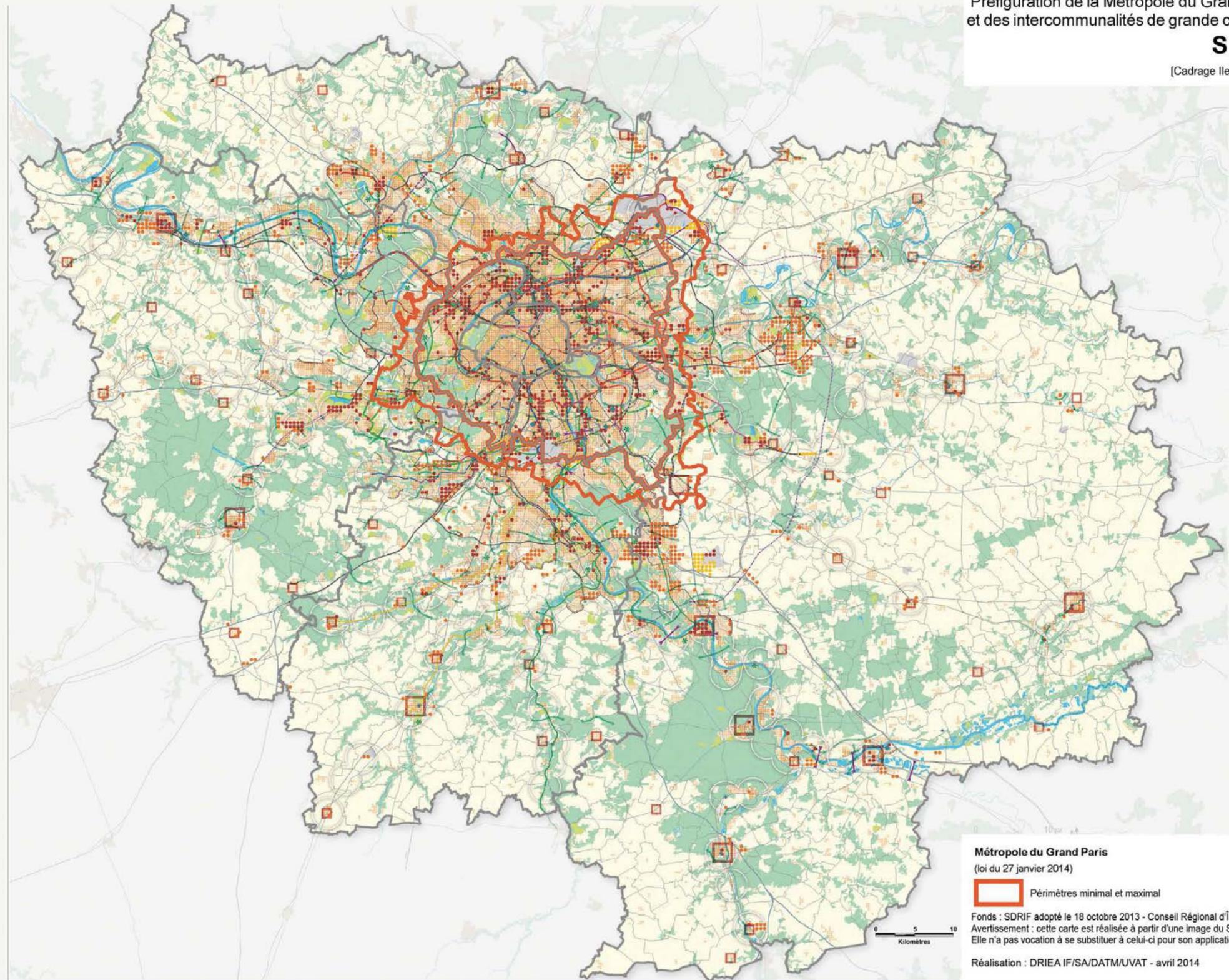
Des EPA peuvent être envisagés pour mener à bien des **opérations d'intérêt national (OIN)**, voir [carte des OIN et EPA](#) bénéficiant d'un régime juridique particulier en raison de leur intérêt majeur. Dans une opération d'intérêt national, l'Etat délivre les autorisations d'occupation des sols et en particulier les permis de construire. Les villes nouvelles de Marne-la-Vallée et de Sénart, opérationnelles depuis 2010, en sont de parfaits exemples. Les périmètres des OIN expriment la vision de l'Etat sur ces territoires qui partagent des enjeux communs.

A ce titre, il existe plusieurs EPA pour la réalisation d'opérations plus ou moins localisées à l'échelle de quartiers, à l'échelle de bassins de vie ou à l'échelle régionale. Six EPA sont à l'œuvre en grande couronne :

- Sénart (EPA Sénart)
- Orly Rungis – Seine Amont (EPA ORSA)
- Marne la Vallée (Epamarne/Epafrance)
- Plaine de France (EPA Plaine de France)
- EPA Universitaire de la Région Ile-de-France
- Mantois Seine Aval (EPAMSA)

Enfin, le **schéma de cohérence territoriale (SCOT)** instauré par la loi SRU du 13 décembre 2000, est un document d'urbanisme déterminant, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire en mesure de mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux, dans un environnement préservé et valorisé. [La carte des SCOT](#) validés ou en cours d'élaboration en Ile-de-France révèle les dynamiques de coopération des collectivités autour de la vision commune d'un territoire et participe à la définition de nouvelles intercommunalités plus puissantes et mieux dimensionnées.

A la croisée des dynamiques multiples portées par ces outils de développement, le SRCI apparaît comme un projet transverse, à la fois local et global, optimisant les fonctionnalités de proximité mais également l'organisation de partenariats ambitieux et équilibrés pour soutenir de nouveaux projets, en phase avec les caractéristiques géographiques, démographiques, administratives, institutionnelles, d'infrastructures et économiques de la région.



Les espaces urbanisés

-  Espace urbanisé à optimiser
-  Quartier à densifier à proximité d'une gare
-  Secteur à fort potentiel de densification

Les nouveaux espaces d'urbanisation

-  Secteur d'urbanisation préférentielle
-  Secteur d'urbanisation conditionnelle

 Limite de la mobilisation du potentiel d'urbanisation offert au titre des secteurs de développement à proximité des gares

 Pôle de centralité à conforter

 Les fronts urbains d'intérêt régional

 Les espaces agricoles

 Les espaces boisés et les espaces naturels

 Les espaces verts et les espaces de loisirs

 Les espaces verts et les espaces de loisirs d'intérêt régional à créer

Les continuités
 Espace de respiration (R), liaison agricole et forestière (A), continuité écologique (E), liaison verte (V)

 Le fleuve et les espaces en eau

Métropole du Grand Paris

(loi du 27 janvier 2014)

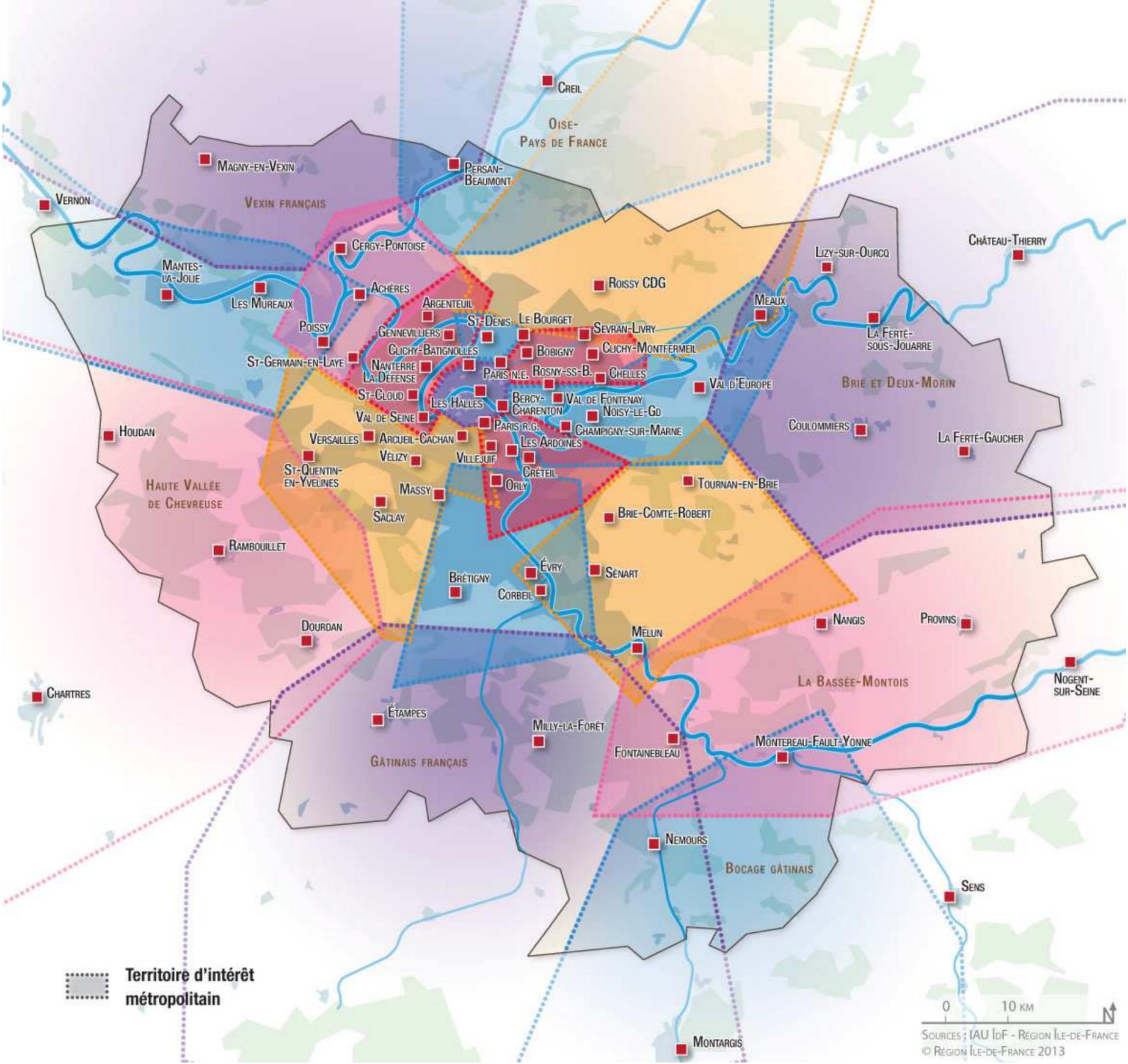
 Périmètres minimal et maximal

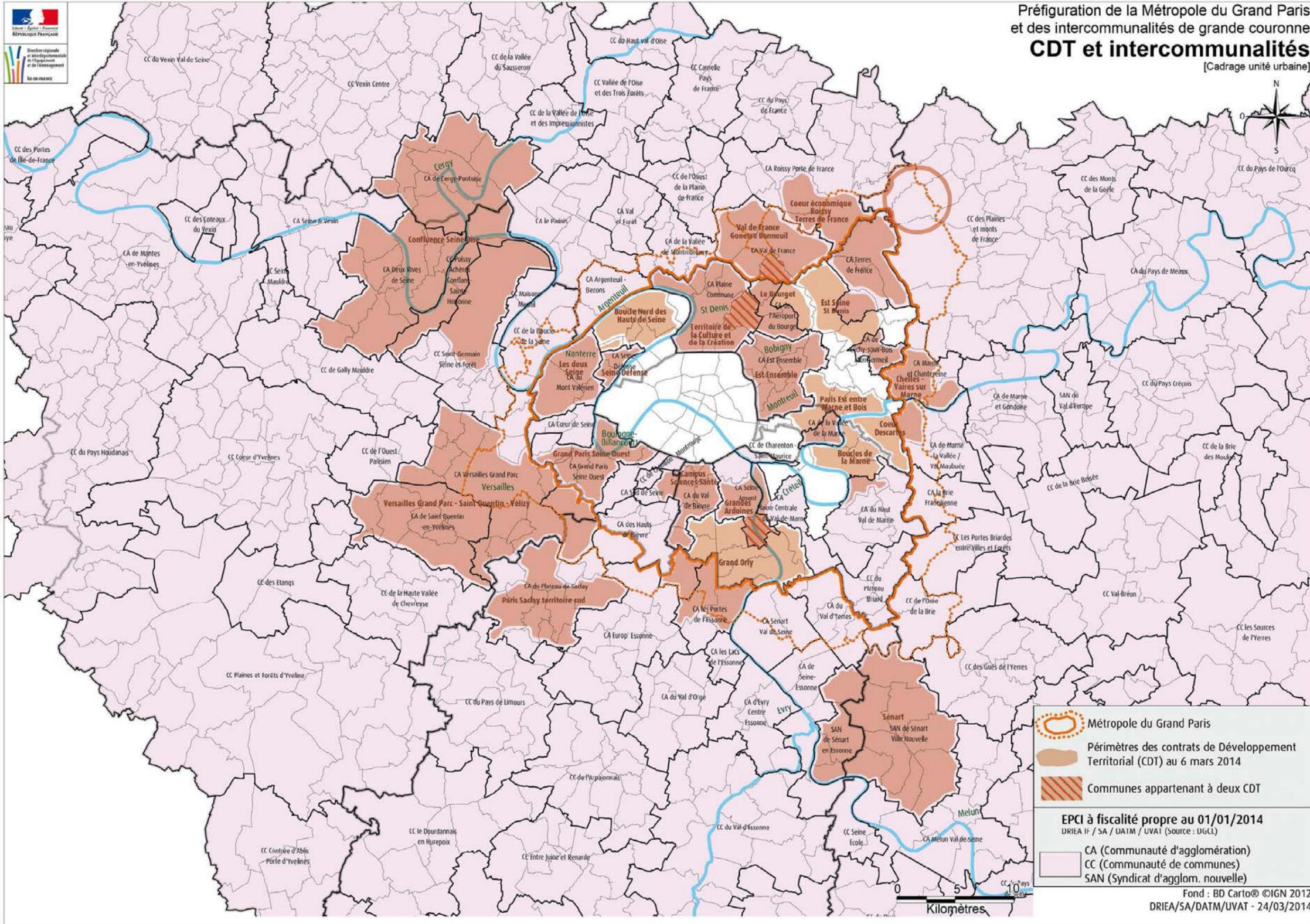
Fonds : SDRIF adopté le 18 octobre 2013 - Conseil Régional d'Île-de-France
 Avertissement : cette carte est réalisée à partir d'une image du SDRIF.
 Elle n'a pas vocation à se substituer à celui-ci pour son application.

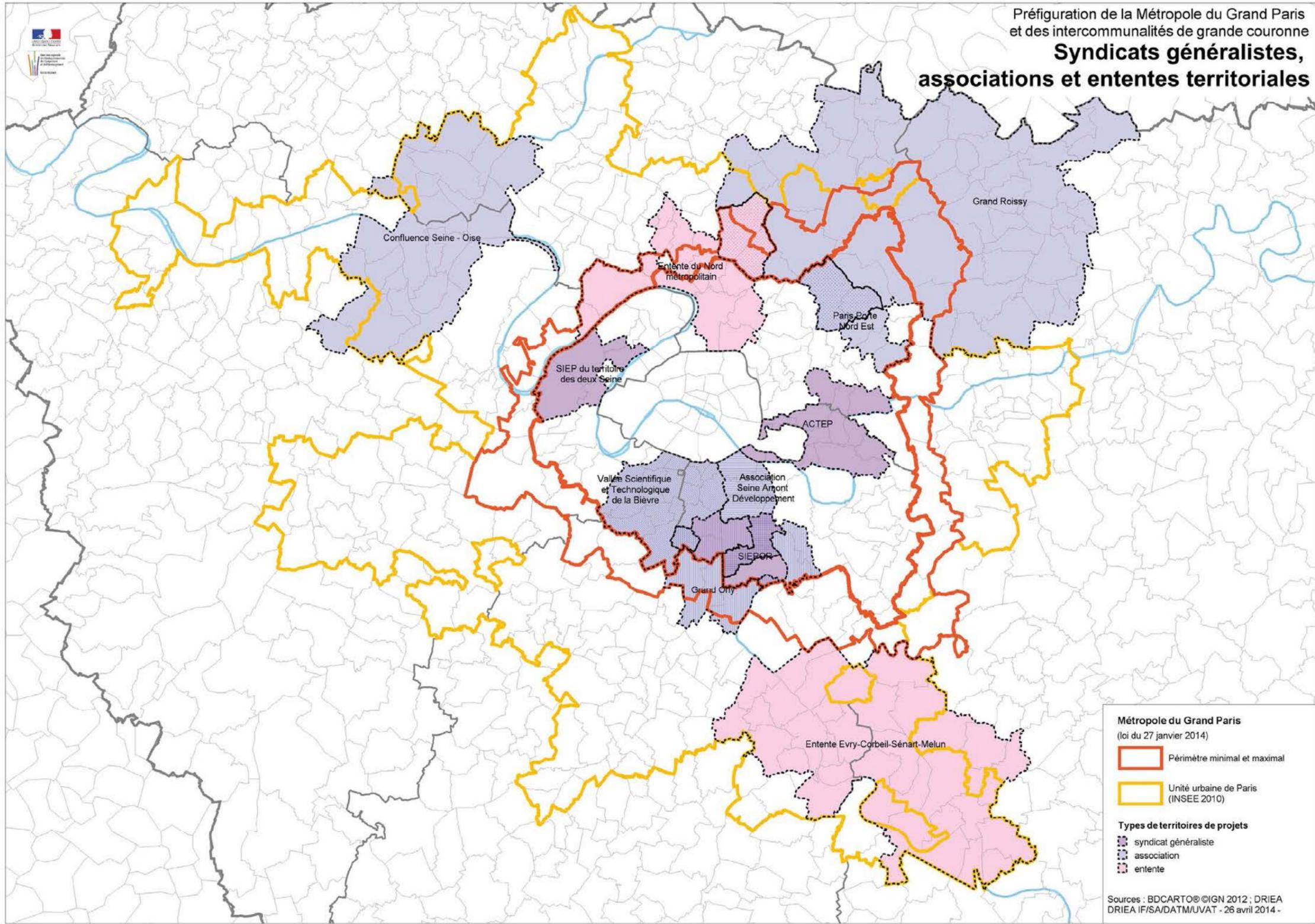
Réalisation : DRIEA IF/SA/DATM/UVAT - avril 2014

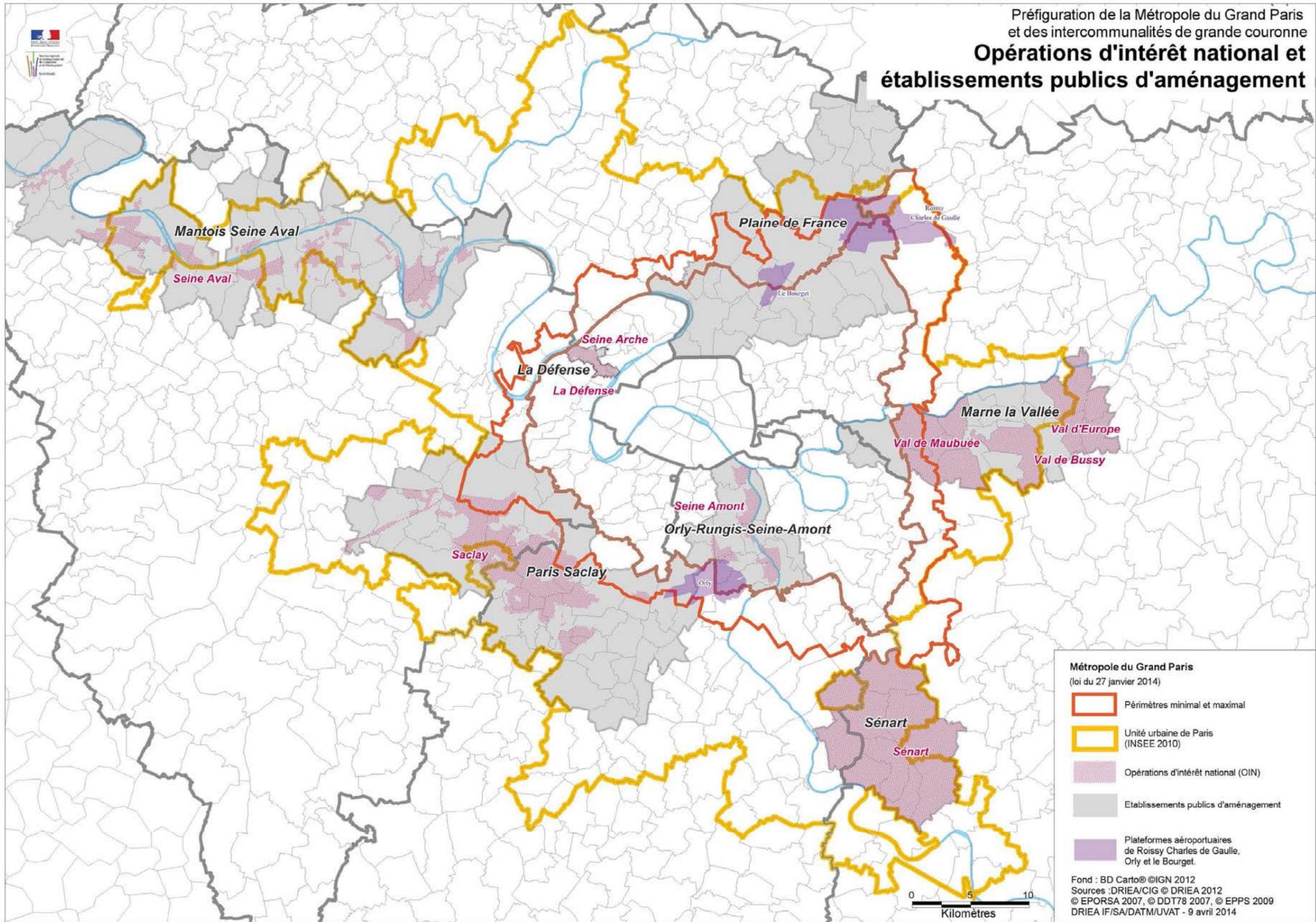
Carte des territoires d'intérêt métropolitain

Conseil régional d'Ile-de-France



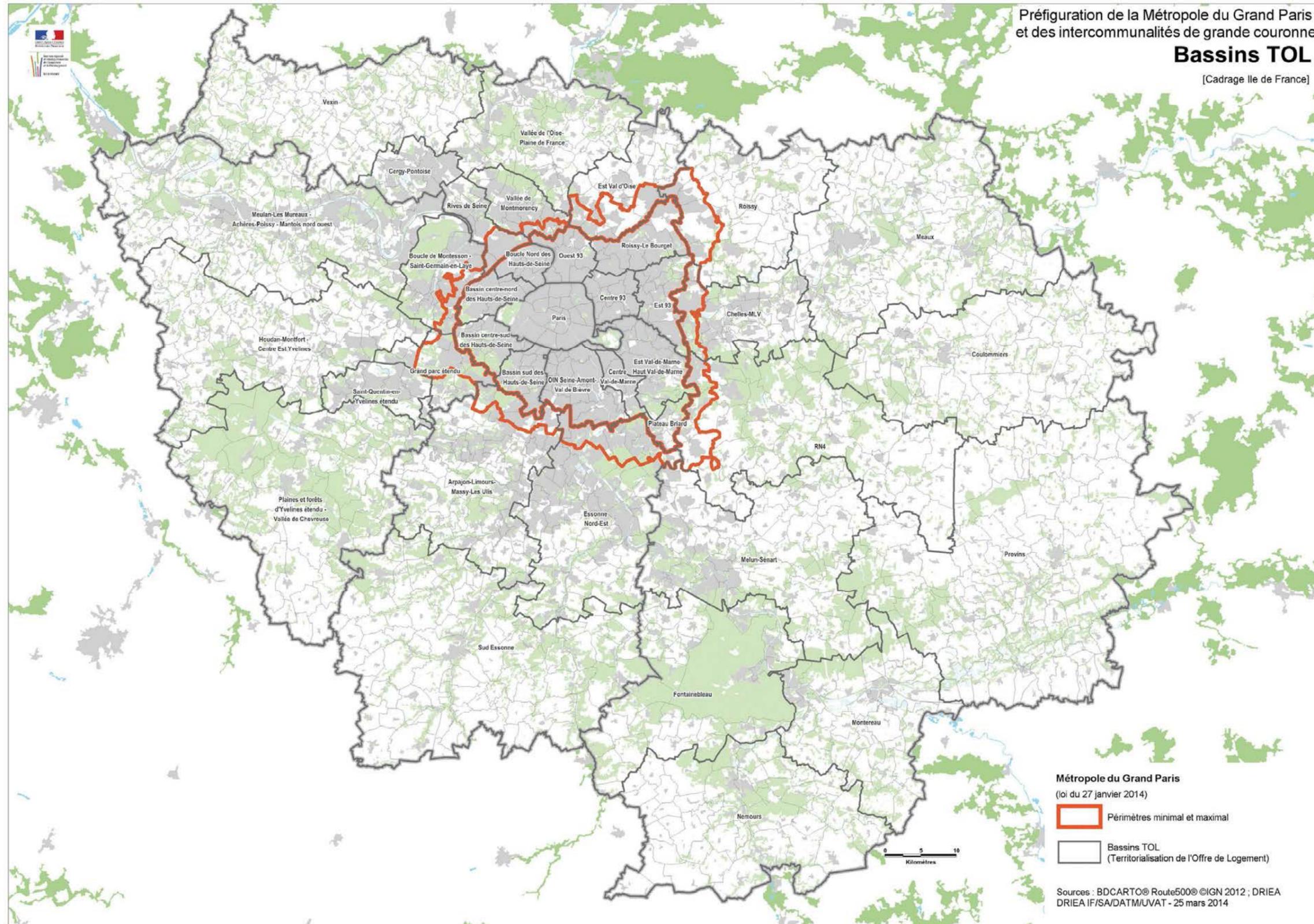






Préfiguration de la Métropole du Grand Paris
et des intercommunalités de grande couronne
Bassins TOL

[Cadrage Ile de France]



Les bassins de Territorialisation des Objectifs Logements (TOL) permettent de répartir les objectifs de la loi Grand Paris de produire 70.000 logements par an sur le territoire francilien. La méthode repose sur un principe de répartition au prorata du potentiel relatif de développement des territoires les uns par rapport aux autres.

La maille retenue respecte les limites administratives et agrège les territoires de plusieurs collectivités afin de donner de la souplesse au niveau local pour décliner plus finement le cadrage.

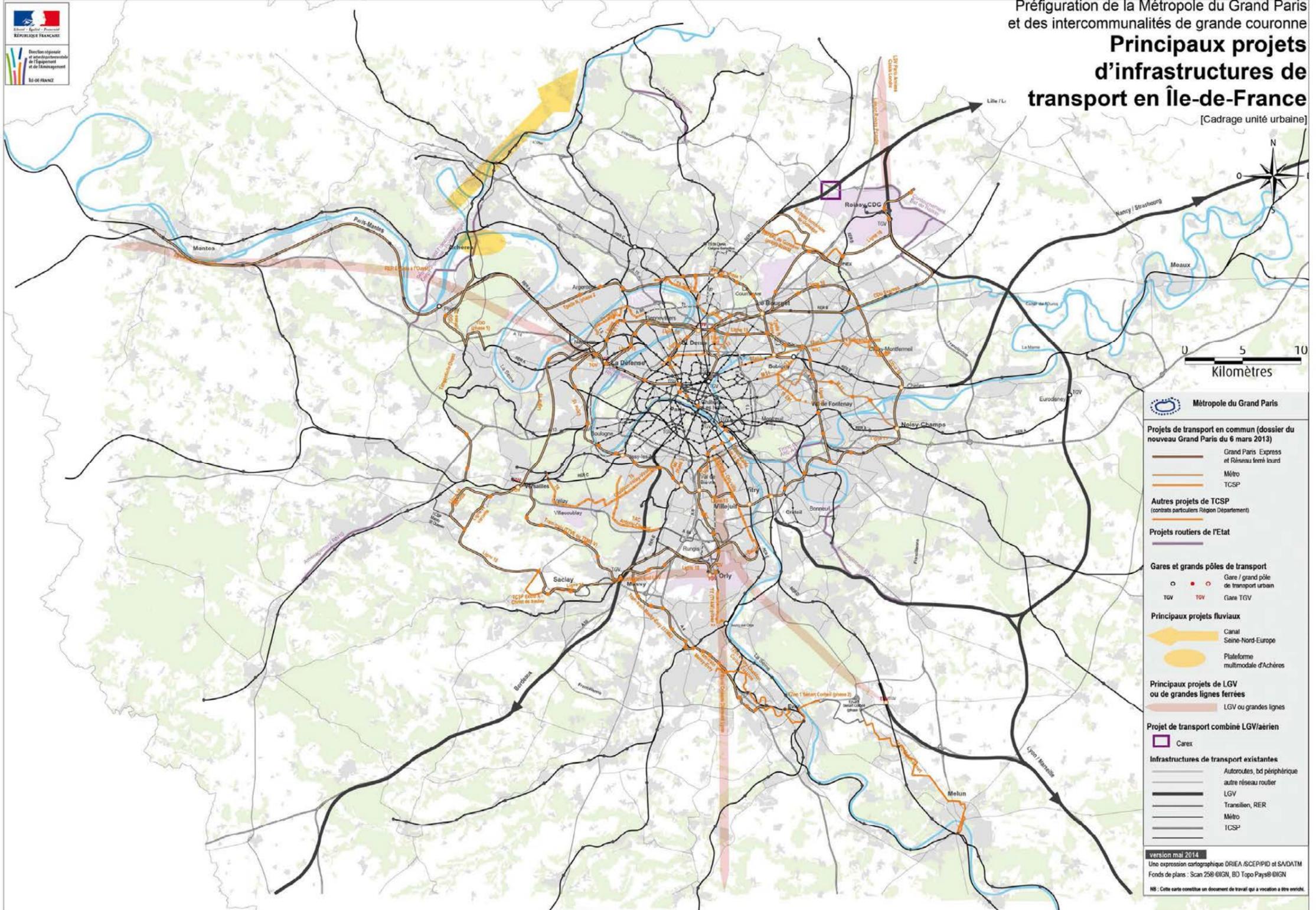
Source : DRIEA IDF



Préfiguration de la Métropole du Grand Paris
et des intercommunalités de grande couronne

Principaux projets d'infrastructures de transport en Île-de-France

[Cadrage unité urbaine]



Métropole du Grand Paris

Projets de transport en commun (dossier du nouveau Grand Paris du 6 mars 2013)

- Grand Paris Express et Réseau ferré lourd
- Métro
- TCSP

Autres projets de TCSP (contrats particuliers Région Département)

Projets routiers de l'Etat

Gares et grands pôles de transport

- Gare / grand pôle de transport urbain
- Gare TGV

Principaux projets fluviaux

- Canal Seine-Nord-Europe
- Plateforme multimodale d'Achères

Principaux projets de LGV ou de grandes lignes ferrées

- LGV ou grandes lignes

Projet de transport combiné LGV/aérien

- Carex

Infrastructures de transport existantes

- Autoroutes, bd périphérique
- autre réseau routier
- LGV
- Transilien, RER
- Métro
- TCSP

version mai 2014
Une expression cartographique DRIEA / SCEPPID et SA/DATM
Fonds de plans : Scan 250 ©IGN, BD Topo Pays® ©IGN
NB : Cette carte constitue un document de travail qui a vocation à être enrichi.

III. LE PROJET DE SRCI : OBJECTIFS ET METHODE

Le présent projet de SRCI, reflet d'une vision stratégique de l'avenir de la région capitale, engage les territoires pour les prochaines années et pose les bases de leur développement futur.

C'est l'un des enjeux clés du projet de SRCI et de la réforme territoriale en Ile-de-France que de créer une meilleure articulation entre les structures géographiques de la région et ses structures administratives.

Le projet de SRCI proposé a vocation à constituer l'outil nécessaire à la bonne articulation et à la maîtrise des flux et des bassins de vie et d'emploi, dont le bon développement est conditionné par la mise en place d'échelles de coopération et d'administrations pertinentes.

LES OBJECTIFS

➤ Renforcer la compétitivité du territoire francilien

Il s'agit de construire une carte intercommunale en phase avec des territoires économiquement pertinents et garantissant la convergence des projets de territoire. La cohérence d'ensemble du schéma doit permettre d'apporter une valeur ajoutée pour assurer le développement d'un véritable écosystème métropolitain propice à la compétitivité.

Les intercommunalités sont les interlocutrices privilégiées et indispensables des entreprises qui sont les premières créatrices de richesses et d'emplois, principalement par leurs rôles d'animateurs du tissu économique local. La constitution de nouveaux EPCI, en capacité de porter des projets économiques à une échelle territoriale plus pertinente, permettra ainsi un plus fort développement économique local tout en renforçant la visibilité des territoires aux plans national et international et en facilitant la coordination vis-à-vis de la politique du Conseil régional. Cette évolution est souhaitée par les acteurs économiques eux-mêmes (Cf. résolution des CCI).

La compétitivité de la région Ile-de-France, dont le rôle de moteur de la croissance économique nationale est incontestable, ne peut qu'en sortir renforcée.

➤ Adapter la gouvernance du territoire à ses évolutions

Comme le soulignent différentes analyses, d'un point de vue opérationnel, l'échelle communale s'avère souvent trop petite pour peser politiquement sur les enjeux franciliens et sur l'aménagement urbain. En outre, les communes ne disposent pas toutes de services aptes à gérer des programmations complexes. C'est l'un des intérêts de renforcer les intercommunalités : des territoires plus importants permettent des services plus puissants et des interventions plus efficaces.

La mutation permanente des territoires nécessite de prendre en compte les polarités d'aujourd'hui mais également d'anticiper autant que possible celles de demain. C'est là un des objectifs du présent projet de SRCI qui, à cette fin, crée la gouvernance qui donnera à ces nouveaux territoires la possibilité de se développer.

La nouvelle gouvernance permettra également à ces territoires de mener à bien leurs grands projets, tout en prenant en compte les enjeux urbains à une échelle pertinente (planification urbaine, stratégie territoriale...).

➤ Permettre un dialogue équilibré entre les territoires franciliens

Le projet de SRCI entend dessiner les grandes lignes d'une gouvernance équilibrée de la région Ile-de-France en donnant à tous les territoires, quels qu'ils soient, un poids réel et équilibré dans le dialogue régional. Car c'est la complémentarité entre petite et grande couronnes franciliennes qui fait la force et la cohérence de la région Ile-de-France. L'attractivité économique de la région et sa capacité à réduire les inégalités entre ses différents territoires reposent en effet sur la synergie de ses différents pôles de développement. Les territoires de grande couronne s'inscrivent ainsi dans ce nouvel espace métropolitain multipolaire et participent, à part entière, au renforcement et au rayonnement de la métropole émergente.

L'assurance d'une bonne cohérence avec la Métropole du Grand Paris, dont la constitution doit parallèlement contribuer à l'amélioration du cadre de vie de ses habitants, à la réduction des inégalités territoriales et au développement d'un modèle urbain, social et économique durable, est également, par le biais d'une articulation progressive entre les zones denses métropolitaines et les territoires extérieurs à l'aire urbaine parisienne, l'un des objectifs du projet de SRCI.

➤ Optimiser l'organisation territoriale de l'Ile-de-France

Par la mutualisation des services et des compétences, l'évolution de la carte intercommunale ambitionne de contribuer à renforcer l'efficacité des services publics locaux et à mieux maîtriser les coûts de l'action publique. Il s'agit d'une démarche pragmatique, qui doit être adaptée à chaque contexte local et à ses propres contraintes, et qui peut également ouvrir des perspectives nouvelles dans le domaine de la coopération intercommunale en apportant, au-delà des transferts de compétences, une plus-value supplémentaire par de nouveaux services ou moyens offerts aux communes.

Le projet de schéma régional entend également conserver les liens de proximité entre les territoires et leurs habitants, qui s'étendent à toutes les activités de la vie quotidienne. Ceux-ci sont en effet des éléments de cohésion sociale qui permettent aux franciliens de se sentir pleinement appartenir à leur environnement.

Enfin, la nouvelle organisation territoriale voulue par le projet de SRCI ambitionne de contribuer au rééquilibrage régional et la nécessaire solidarité entre les territoires. En effet, inégalités sociales et territoriales se cumulent souvent et tendent à affecter des domaines fondamentaux de la vie quotidienne. La richesse des collectivités locales elles-mêmes est très concentrée et inégalement répartie en Ile-de-France, tant entre les communes qu'entre les actuelles intercommunalités. Réduire le cumul des inégalités qui affecte certains territoires est donc un enjeu majeur pour l'avenir.

Le présent projet de SRCI proposé par le préfet de région a été élaboré, conformément à la loi, sur propositions des préfets de départements et en collaboration avec eux, afin de soumettre aux membres de la CRCI les possibilités d'évolution de la carte intercommunale francilienne.

Au préalable, les préfets de départements ont mené une concertation avec les élus des territoires sur le sujet, et recueilli leurs propositions. Au mois de juillet 2014, ils ont présenté aux élus le travail en cours sur leur département, au sein de la commission départementale de coopération intercommunale.

Le projet de SRCI tel qu'il est présenté aujourd'hui est le fruit de cette première phase de concertation qui a vocation à se poursuivre dans une nouvelle étape de dialogue au sein de la CRCI, avec le préfet de région et les préfets des départements concernés, les élus des territoires, et avec la coopération des différents services de l'Etat à l'élaboration du projet (DGCL, DRIEA). Les services de l'Etat se sont également appuyés sur des études produites par des partenaires et sur leur collaboration (Cabinet Devillers et Associés, IAU).

Différents critères sont pris en compte dans l'élaboration du schéma. Ils relèvent avant tout de l'analyse des territoires, de la géographie physique, économique et urbaine de l'Ile-de-France. Ont également été prises en compte les dynamiques de projet, fédérant les acteurs locaux autour d'une vision partagée d'un territoire. La vision de l'Etat, à long terme, de l'évolution de certains territoires joue également un rôle dans les choix de périmètres, dans l'objectif de créer des ensembles cohérents. Enfin, le souci de former des ensembles équilibrés a été constant tout au long de l'élaboration du projet de SRCI.

➤ Analyser la cohérence territoriale

Le projet de schéma régional présenté s'appuie sur l'identification des éléments fédérateurs des territoires, les axes de développement, ainsi que les grandes polarités actuelles et potentielles de l'Ile-de-France. La géographie physique (fleuves, secteurs naturels...), les réseaux de transports, les bassins de vie, ou encore les pôles de développement, sont autant d'éléments pris en considération pour établir les nouveaux périmètres intercommunaux proposés.

➤ S'appuyer sur les dynamiques de projet existantes

Dans l'esprit de maintenir et de renforcer les dynamiques territoriales parcourant la région Ile-de-France, le projet de schéma prend en compte les périmètres des EPCI actuels, les différents périmètres de coopération intercommunale en cours et veille à la cohérence des dispositifs d'aménagement, schémas de cohérence territoriale (SCOT), contrats de développement territorial (CDT), plans de déplacements urbains (PDU), plans locaux de l'habitat (PLH), et des instruments de politique de la ville. Les opérations d'intérêt national (OIN), les SCOT, les CDT, les SDT, et autres associations de collectivités expriment, par le choix de leur périmètre et les projets qu'ils portent, la cohérence et la vision partagée des acteurs de ce territoire.

➤ Préparer l'avenir

Les territoires sont amenés à évoluer, modifiant ainsi le visage actuel de la région francilienne. Les regroupements ambitieux du schéma sont ainsi également le fruit d'une anticipation mesurée du potentiel de développement des territoires à moyen terme, notamment en matière de développement économique, et d'évolution des bassins de vie.

➤ Veiller à la cohérence régionale

Le schéma prend en compte les caractéristiques démographiques et territoriales de la région francilienne. Il veille ainsi à conserver un indispensable équilibre entre les nouveaux EPCI, essentiel au maintien d'une bonne cohérence régionale. Les périmètres des EPCI proposés, basés avant tout sur les dynamiques et contextes locaux, ont donc été également pensés les uns par rapport aux autres, au regard du poids démographique et économique de chacun.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION
D'ILE-DE-FRANCE

PROJET DE
SCHEMA REGIONAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE D'ILE-DE-FRANCE

TITRE IV

IV. LE PROJET DE SCHEMA REGIONAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Les départements du Val-d'Oise, de l'Essonne, des Yvelines et de la Seine-et-Marne comptent, au 1^{er} janvier 2014, **94 EPCI à fiscalité propre**, dont **41** ont leur siège dans l'unité urbaine⁸ de Paris et sont donc concernés par l'obligation légale de parvenir à des regroupements d'au moins 200.000 habitants.

Le projet tel qu'il est présenté ci-dessous conduit à une nouvelle carte de l'intercommunalité de la grande couronne francilienne avec **63 EPCI à fiscalité propre**, dont 11 auront leur siège dans l'unité urbaine de Paris.

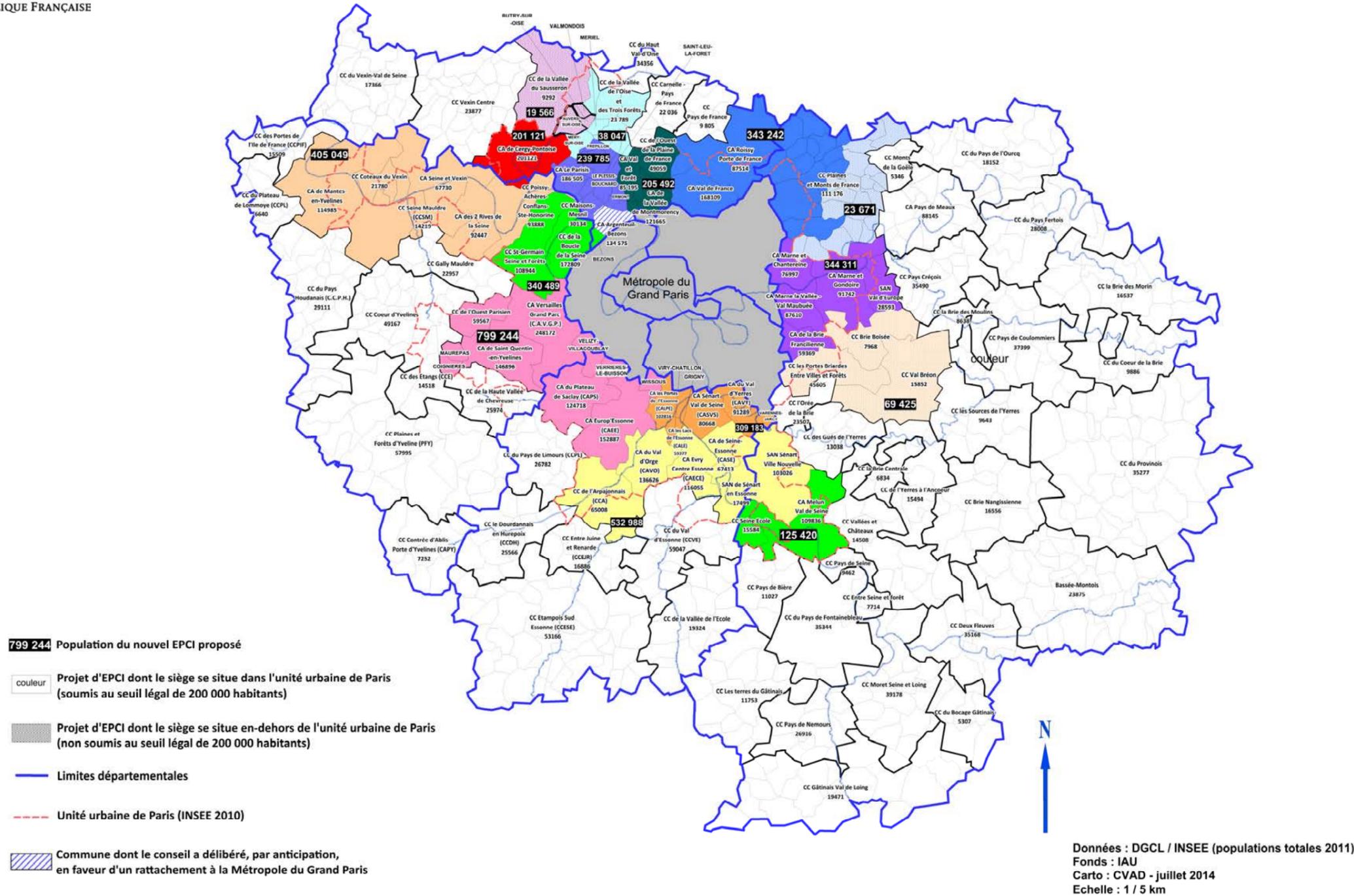
⁸ L'unité urbaine de Paris prise en compte dans l'élaboration du schéma régional de coopération intercommunale est, conformément à la loi, celle qui a été définie par l'INSEE (2010).

Départements du Val-d'Oise, de l'Essonne, des Yvelines et de la Seine-et-Marne :

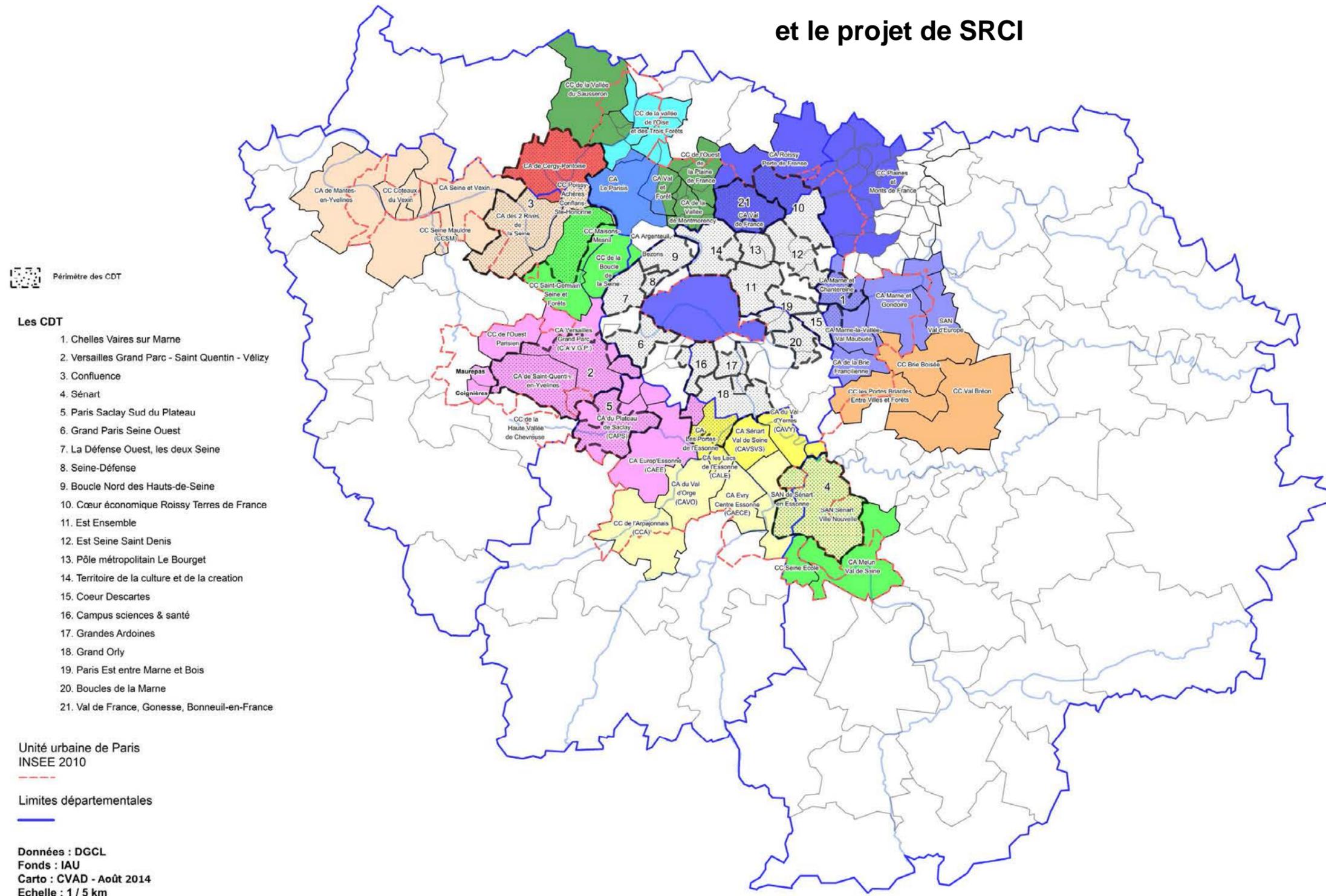
	SITUATION ACTUELLE	PROJET DE SRCI
NOMBRE D'EPCI A FISCALITE PROPRE	94	63
SURFACE MOYENNE DES EPCI	119 km ²	178 km ²
NOMBRE MOYEN DE COMMUNES PAR EPCI	12	18
POPULATION MOYENNE DES EPCI	55 343 habitants	82 576 habitants

EPCI à fiscalité propre des départements du Val-d'Oise, de l'Essonne, des Yvelines et de la Seine-et-Marne dont le siège se situe dans l'unité urbaine de Paris :

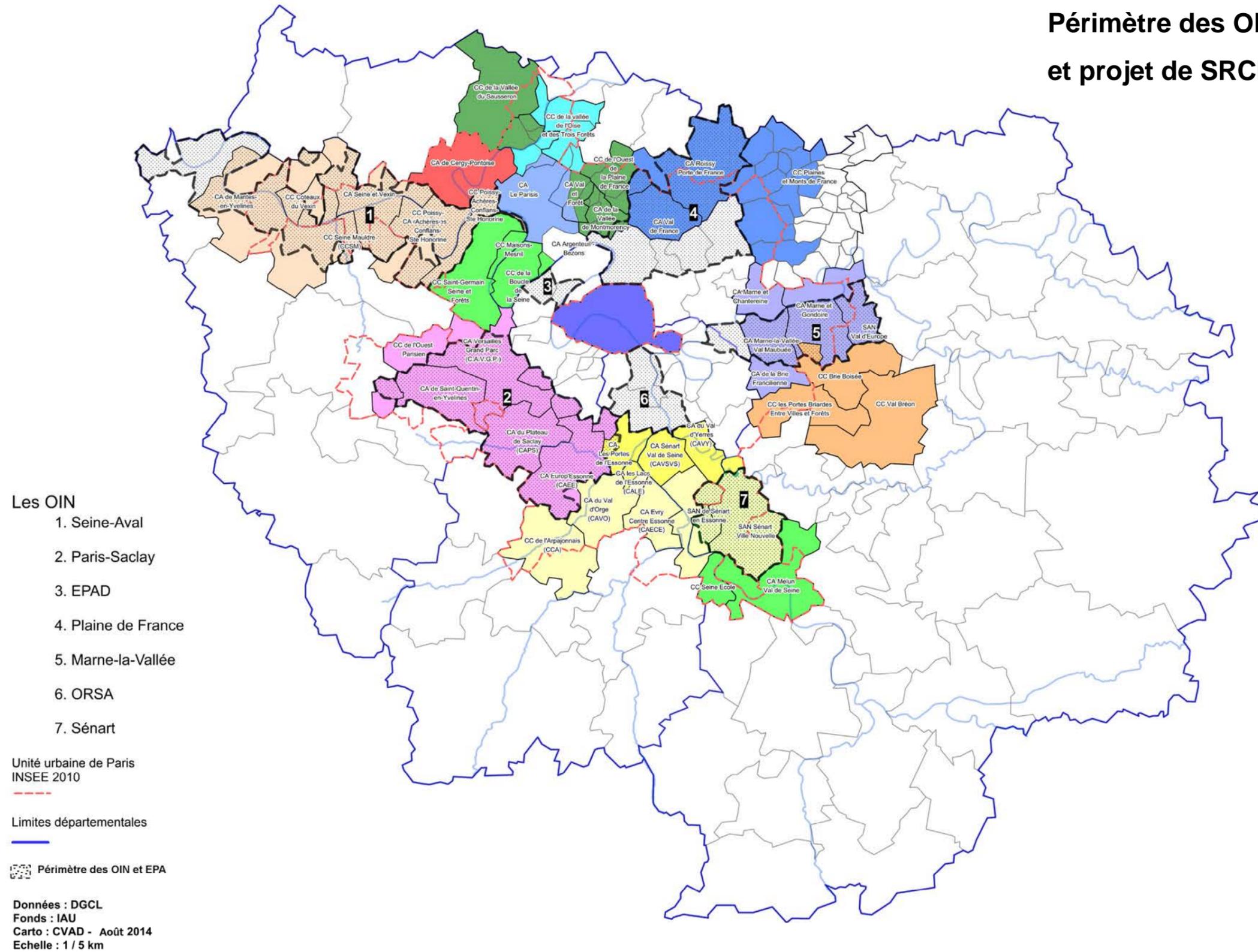
	SITUATION ACTUELLE	PROJET DE SRCI
NOMBRE D'EPCI A FISCALITE PROPRE	41	11
NOMBRE MOYEN DE COMMUNES PAR EPCI	8	31
POPULATION MOYENNE DES EPCI	94 278 habitants	349 441 habitants



Les contrats de développement territorial et le projet de SRCI



Périmètre des OIN et EPA et projet de SRCI



Le projet de schéma régional de coopération intercommunale est précisé dans les tableaux et cartes des pages suivantes, pour chacun des 8 secteurs suivants :

1. [Le secteur Seine-Aval et des boucles de la Seine](#) : 2 EPCI
2. [Le secteur Versailles-Saint-Quentin-Massy-Saclay](#) : 1 EPCI
3. [Le secteur Centre-Essonnes-Sénart](#) : 2 EPCI
4. [Le secteur Melun](#) : 1 EPCI
5. [Le secteur Marne-la-Vallée](#) : 2 EPCI
6. [Le secteur Grand Roissy](#) : EPCI
7. [Le secteur Vallée de Montmorency et du Parisis](#) : 2 EPCI
8. [Le secteur de la Vallée de l'Oise et de Cergy-Pontoise](#) : 3 EPCI

Pour chacun de ces secteurs, les tableaux et cartes des pages suivantes précisent les périmètres des nouveaux EPCI proposés, avec indication du nombre d'habitants par ensemble, et en présentant les éléments d'analyse motivant ces propositions.

1. Le secteur de Seine Aval et des boucles de la Seine

Situation actuelle

Le territoire de Seine Aval est aujourd'hui composé de 9 EPCI :

- La CA de Mantes en Yvelines
- La CC des Coteaux du Vexin
- La CC Seine Mauldre
- Seine et Vexin CA
- La CA des Deux Rives de Seine
- La CC Poissy-Achères-Conflans-Ste-Honorine
- La CC de la Boucle de la Seine
- La CC Saint Germain Seine et Forêts
- La CC Maisons-Mesnil

Propositions d'évolution

Il est proposé de former deux ensembles sur le territoire de la Seine Aval et des boucles de la Seine.

EPCI 1, fusionnant 6 EPCI :

- La CA de Mantes en Yvelines
- La CC des Coteaux du Vexin
- La CC Seine Mauldre
- Seine et Vexin CA
- La CA des Deux Rives de Seine
- La CC Poissy-Achères-Conflans-Ste-Honorine

EPCI 2 fusionnant les 3 EPCI et intégrant une commune

- La CC de la Boucle de la Seine
- La CC Saint Germain Seine et Forêts
- La CC Maisons-Mesnil
- Et la commune de Bezons, actuellement membre de la CA Argenteuil Bezons, compte tenu de la délibération du conseil municipal d'Argenteuil de rejoindre la Métropole.

Population totale :

- La CA de Mantes en Yvelines : 114 985 habitants
- La CC des Coteaux du Vexin : 21 780 habitants
- La CC Seine Mauldre : 14 219 habitants
- Seine et Vexin CA : 67 730 habitants
- La CA des Deux Rives de Seine : 92 447 habitants
- La CC Poissy-Achères-Conflans-Ste-Honorine : 93 888 habitants
- La CC de la Boucle de la Seine : 172 809 habitants
- La CC Saint Germain Seine et Forêts : 108 944 habitants
- La CC Maisons-Mesnil : 30 134 habitants
- Bezons : 28 602 habitants

Nombre d'EPCI concernés : 10

Nombre de communes :

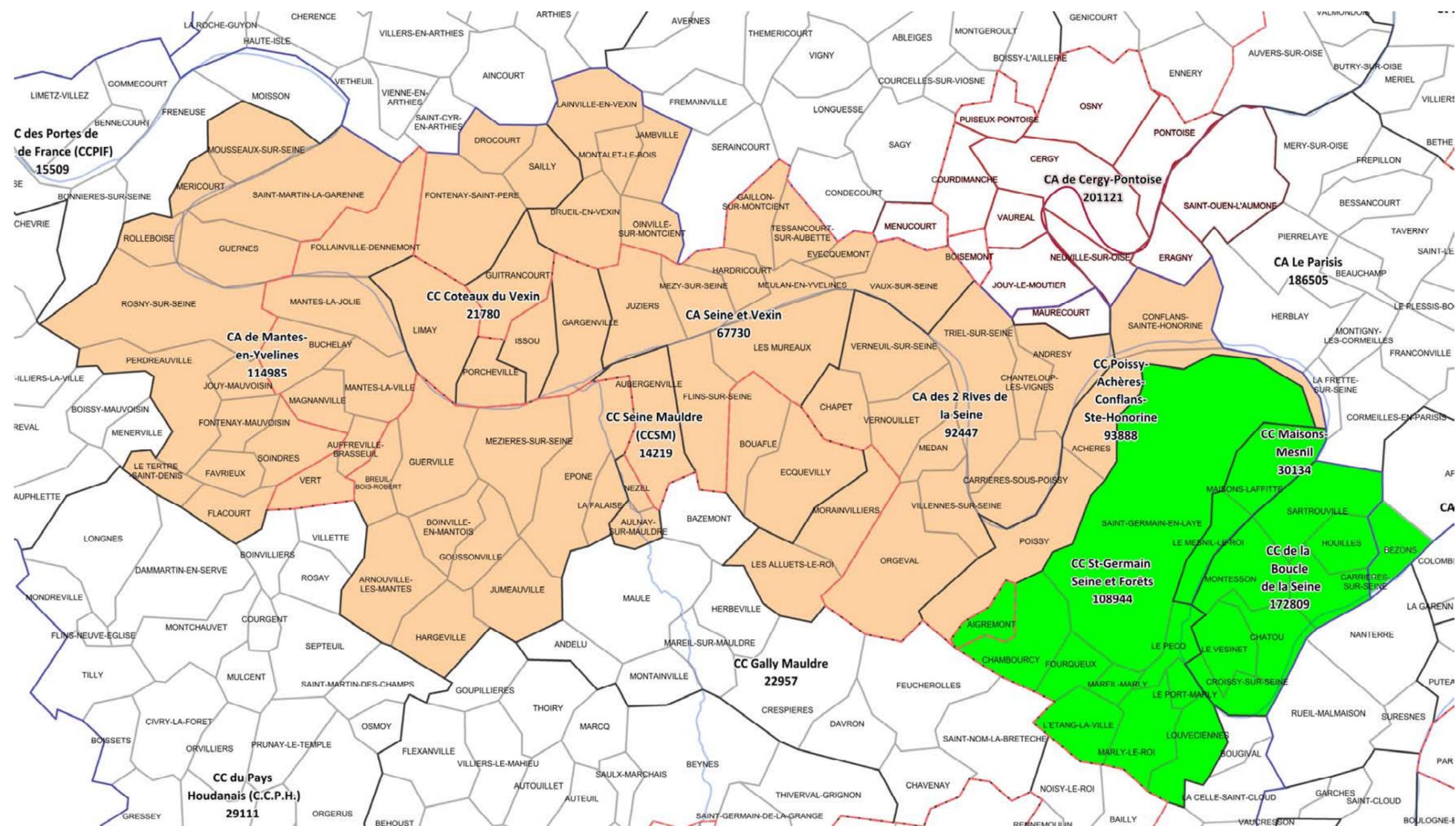
- La CA de Mantes en Yvelines : 35
- La CC des Coteaux du Vexin : 3
- La CC Seine Mauldre : 3
- Seine et Vexin CA : 17
- La CA des Deux Rives de Seine : 12
- La CC Poissy-Achères-Conflans-Ste-Honorine : 3
- La CC de la Boucle de la Seine : 7
- La CC Saint Germain Seine et Forêts : 10
- La CC Maisons-Mesnil : 2
- Bezons (CA Argenteuil Bezons)

Population totale :

EPCI 1 : 405 049 habitants
EPCI 2 : 340 489 habitants

Nombre de communes membres :

EPCI 1 : 73 communes
EPCI 2 : 20 communes



Le territoire du Grand Mantois

L'Etat a reconnu une unité et de grands enjeux nationaux à ce vaste territoire s'étirant le long de la Seine de Conflans-Sainte-Honorine et Achères à l'Est, jusqu'à Mantes la Jolie et Rosny-sur-Seine à l'Ouest en le déclarant Opération d'Intérêt National et en y instaurant un établissement public spécifique : l'EPAMSA.

La cohérence de ce territoire est également renforcée par l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Seine Aval (AUDAS) associant l'Etat, le Conseil général des Yvelines, le Conseil régional d'Ile-de-France et près de 70 collectivités du territoire. L'AUDAS travaille sur le périmètre du nouvel EPCI envisagé. Sa dernière étude analyse les déplacements sur le territoire, et les enjeux en termes de transport auxquels il doit faire face.

Disposant d'une exceptionnelle histoire industrielle, tournée vers le fleuve et les services qu'il est appelé à rendre en matière de transports et de développement économique (ports de Limay, Triel et Achères), ce territoire devra surmonter la mutation automobile qui l'affecte en profondeur – même si la filière automobile est toujours présente et structurante pour le territoire (Renault Flins est le seul site de fabrication de la voiture électrique) - pour investir dans de nouvelles filières, du tertiaire à l'aéronautique en passant par le développement de filières innovantes liées à l'éco-construction, aux éco-matériaux ou au recyclage.

Situé en grande couronne parisienne en direction des Normandies, il est le segment francilien de l'Axe Seine. Ce corridor fluvial bénéficie d'une bonne connexion vers La Défense et Paris grâce au réseau routier magistral (A13, A14, D113) et au réseau de transports en commun (RER A, Transilien Mantes-Paris) qui sera bientôt amélioré par l'arrivée d'Eole. A terme, sa connexion avec d'autres pôles métropolitains (Caen, Rouen, Le Havre) sera encore renforcée avec la mise en place de la LNPN ou vers Roissy avec le bouclage de l'A104.

La cohérence territoriale et spatiale de cette zone appelle à la constitution d'un EPCI suffisamment vaste pour peser sur les orientations stratégiques qui seront arrêtées à l'échelle de la région et de la Métropole du Grand Paris.

L'Est de la Seine Aval

L'ensemble des communes composant ce secteur présente une grande homogénéité, qu'il s'agisse de leur structure résidentielle ou économique.

Les revenus des ménages se situent, quasiment partout, dans la moyenne haute du département et l'ensemble des communes sont fortement attractives comme l'illustre le niveau de prix de l'immobilier.

Le tissu économique est, quant à lui, dynamique et varié. Il est fortement tertiaire et commercial. Il accueille un nombre important d'entreprise de services.

L'important potentiel de consommation des ménages en fait un territoire convoité pour l'urbanisme commercial ; lequel a donc besoin d'être régulé à une échelle supra-communale.

Ce territoire a également en commun, outre une desserte par le RER A, des enjeux importants en matière de transport que ce soit de manière radiale vers Paris, ou de manière transversale vers les pôles d'activité voisins. Le territoire développe déjà de nombreux liens avec la CA de Cergy-Pontoise (périmètre qui reste inchangé). A l'avenir, le nouvel EPCI proposé sera amené à renforcer cette relation de proximité avec ce pôle d'échelle métropolitaine au niveau urbain, administratif, universitaire et économique.

Le regroupement proposé sera davantage relié à l'Axe Seine, étant au contact de la confluence Seine/Oise et concerné par les projets du port Seine Métropole, du canal Seine Nord Europe et par le bouclage de la Francilienne à l'ouest. L'ensemble des communes partagent, enfin, dans des termes quasiment similaires, les mêmes objectifs et préoccupations en matière d'habitat et d'offres de logement.

Au contact direct de la future Métropole du Grand Paris, l'ensemble de ce territoire a donc un intérêt véritable à se renforcer institutionnellement pour peser, mieux encore, dans les débats à venir avec les autres grands acteurs voisins, notamment en matière de développement économique, de transport, d'aménagement ou de politique de l'habitat.

2. Secteur de Versailles-Saint-Quentin-Massy-Saclay

Situation actuelle

Le territoire Versailles-Saint-Quentin-Massy-Saclay se compose aujourd'hui de 5 EPCI :

- La CA du Plateau de Saclay (91)
- La CA Europ'Essonne (91)
- La CA de Saint-Quentin-en-Yvelines (78)
- La CA Versailles Grand Parc (78)
- La CC de l'Ouest Parisien

Ces 5 EPCI ont leur siège dans l'unité urbaine de Paris.

Propositions d'évolution

Il est proposé de fusionner ces 5 EPCI en un seul. Le périmètre est élargi aux villes suivantes :

- Vélizy-Villacoublay (78) qui a délibéré le 21 mai 2014, en faveur d'un retrait de la CA GPSO (Hauts-de-Seine). Le conseil communautaire de GPSO a délibéré en faveur de ce retrait au 1^{er} janvier 2015.
- Verrières-le-Buisson, Wissous (91), actuellement membres de la CA des hauts de Bièvre
- Maurepas et Coignières(78), actuellement membres de la CC des Etangs

Population totale :

- La CA du Plateau de Saclay : 124 718 habitants
- La CA Europ'Essonne : 152 887 habitants
- La CA de Saint-Quentin-en-Yvelines : 146 896 habitants
- La CA Versailles Grand Parc : 248 172 habitants
- La CC de l'Ouest Parisien : 59 567 habitants
- Vélizy-Villacoublay : 20 987 habitants
- Verrières-le-Buisson : 15 973 habitants
- Wissous : 6 257 habitants
- Maurepas : 19 277 habitants
- Coignières : 4 510 habitants

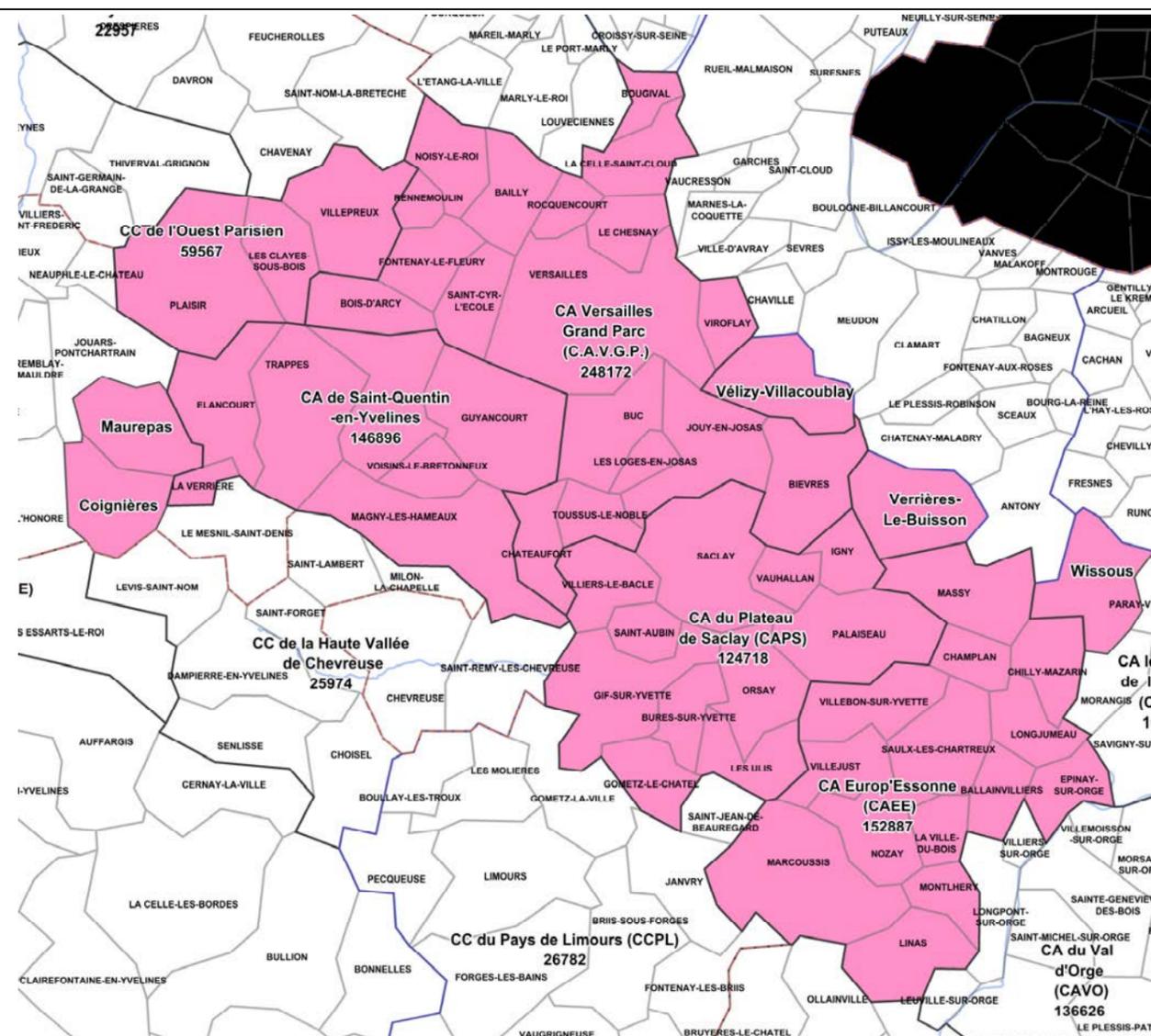
Nombre d'EPCI : 5

Nombre de communes :

- La CA du Plateau de Saclay : 11
- La CA Europ'Essonne : 14
- La CA de Saint-Quentin-en-Yvelines : 7
- La CA Versailles Grand Parc : 18
- La CC de l'Ouest Parisien : 3
- Vélizy-Villacoublay
- Verrières-le-Buisson
- Wissous
- Maurepas
- Coignières

Population totale : 799 244 habitants

Nombre de communes membres : 57



L'enjeu pour ce territoire Versailles-Saint-Quentin-Massy-Saclay est de constituer un cadre institutionnel et opérationnel cohérent pour assurer le portage de ses grands projets à bonne échelle, renforcer la visibilité du territoire, et permettre aux entreprises de mieux identifier leurs interlocuteurs. Paris-Saclay est un projet phare du Grand Paris. Son ambition est d'inscrire Paris et la France sur la carte des premiers pôles mondiaux de l'économie de la connaissance.

Le périmètre proposé couvre le « schéma de développement territorial » de Paris Saclay adopté par le Conseil d'administration de l'Etablissement public Paris-Saclay en janvier 2012, qui couvre les 49 communes de l'EPPS, à cheval entre l'Essonne et les Yvelines. Ainsi la constitution de cet ensemble pourrait engager la concrétisation d'un projet de territoire autour de l'opération d'intérêt national de Paris Saclay, dont la colonne vertébrale sera constituée par les 2 projets de transport du Nouveau Grand Paris que sont la ligne 18 entre Orly et Versailles via Saint-Quentin-en-Yvelines et le tram train entre Massy et Versailles.

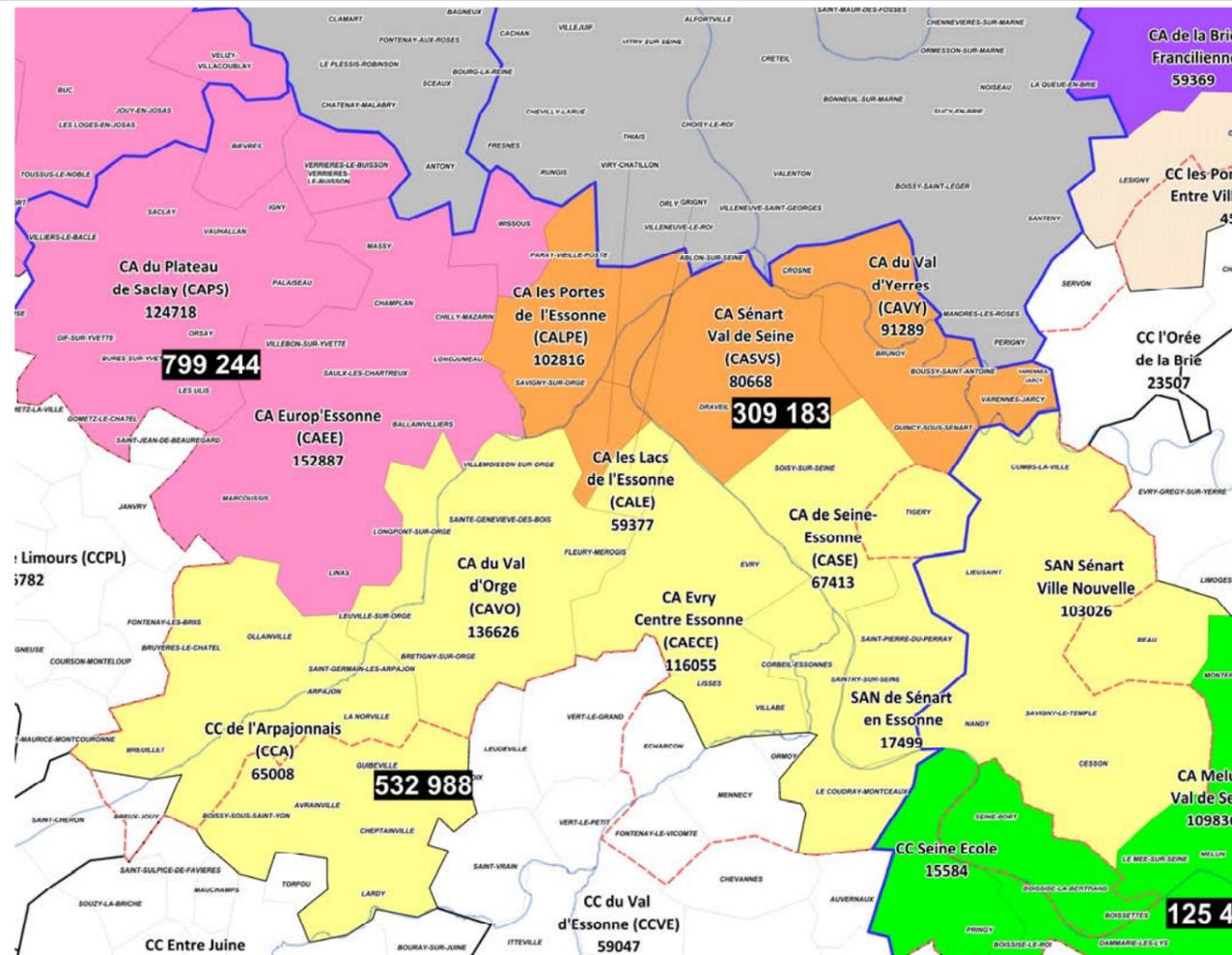
En outre, une telle option permettrait d'avoir une seule communauté d'agglomération titulaire de la nouvelle compétence « GEMAPI » (Gestion des eaux, des milieux aquatiques et prévention des inondations) à l'échelle du réseau hydraulique et des rigoles du plateau de Saclay, répondant ainsi à un des principaux enjeux environnementaux liés à la réalisation du programme de l'OIN.

Les collectivités incluses dans ce périmètre partagent de nombreux projets aux enjeux communs inscrits dans le schéma de développement territorial (les pôles d'activité de Courtaboeuf et de Nozay, le cluster scientifique et technologique de Paris Saclay, le quartier de Satory à Versailles par exemple).

Les trois villes de la CC de l'Ouest Parisien et les villes de Maurepas et Coignières sont étroitement liées à cet ensemble : elles font partie de ce large bassin de vie, et les échanges avec les pôles de Saint-Quentin, Guyancourt et Versailles sont très nombreux. Verrières-le-Buisson et Wissous partagent quant à elles le bassin de vie essonnien, et rejoindront donc cet ensemble, si elles ne délibèrent pas en faveur d'un rattachement à la Métropole du Grand Paris.

3. Secteur du Centre Essonne - Sénart

<u>Situation actuelle</u>	<u>Propositions d'évolution</u>
<p>Le secteur Centre Essonne est aujourd'hui composé de 8 EPCI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La CA des Portes de l'Essonne - La CA Sénart Val de Seine - La CA du Val d'Yerres - La CA des Lacs de l'Essonne - La CA de Seine-Essonne - La CA Evry Centre Essonne - La CA du Val d'Orge - La CC de l'Arpajonnais - Le SAN Sénart Ville Nouvelle (77) - Le SAN de Sénart en Essonne (91) <p>Les sièges de ces 10 EPCI se situent dans l'unité urbaine de Paris.</p> <p>Le SAN de Sénart Ville Nouvelle a engagé la procédure de transformation en communauté d'agglomération, qui devrait aboutir pour le 1^{er} janvier 2015.</p>	<p>Il est proposé de former deux ensembles sur ce secteur essonnien :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>L'EPCI 1</u> issu de la fusion des CA Portes de l'Essonne, Sénart Val de Seine, et Val d'Yerres. La ville de Viry-Châtillon, membre de la CA des Lacs de l'Essonne est intégrée dans l'ensemble proposé de même que la ville de Varennes-Jarcy. - <u>L'EPCI 2</u> issu de la fusion de la CA Val d'Orge, la CA Evry Centre Essonne, la CA Seine Essonne, la CC de l'Arpajonnais, le SAN de Sénart en Essonne et le SAN Sénart Ville Nouvelle. La ville de Grigny, membre de la CA des Lacs de l'Essonne, est intégrée dans cet ensemble. <p>Cette évolution de la carte intercommunale essonnienne a pour conséquence la dissolution de la CA des Lacs de l'Essonne.</p>
<p>Population totale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La CA des Portes de l'Essonne : 102 816 habitants - La CA Sénart Val de Seine : 80 668 habitants - La CA du Val d'Yerres : 91 289 habitants - La CA des Lacs de l'Essonne : 59 377 habitants - La CA de Seine-Essonne : 67 413 habitants - La CA Evry Centre Essonne : 116 055 habitants - La CA du Val d'Orge : 136 626 habitants - La CC de l'Arpajonnais : 65 008 habitants - SAN Sénart Ville Nouvelle : 103 026 habitants - SAN de Sénart en Essonne : 17 499 habitants <p>Nombre d'EPCI concernés : 10</p> <p>Nombre de communes : 63</p> <ul style="list-style-type: none"> - La CA des Portes de l'Essonne : 5 - La CA Sénart Val de Seine : 3 - La CA du Val d'Yerres : 6 - Viry-Châtillon (CA des Lacs de l'Essonne) - Grigny (CA des Lacs de l'Essonne) - La CA de Seine-Essonne : 5 - La CA Evry Centre Essonne : 6 - La CA du Val d'Orge : 10 - La CC de l'Arpajonnais : 14 - SAN Sénart Ville Nouvelle : 8 - SAN de Sénart en Essonne : 4 	<p>Population totale :</p> <p>EPCI 1 : 309 183</p> <p>EPCI 2 : 532 988</p> <p>Nombre de communes membres :</p> <p>EPCI 1 : 15</p> <p>EPCI 2 : 48</p>



L'ensemble du nord de l'Essonne

Ce territoire, limitrophe à la Métropole du Grand Paris, se caractérise par ses liens très étroits avec les territoires du Val-de-Marne. Ainsi de nombreux actifs de ce territoire travaillent sur les pôles d'emplois du Val-de-Marne et sur le pôle d'Orly. Les collectivités val-de-marnaises et essonniennes partagent également de nombreux projets en commun, notamment autour du pôle d'Orly (Association du Grand Orly, projet de CDIT du Grand Orly).

Le projet à long terme de franchissement de la Seine (à Vigneux) permettra d'améliorer les liaisons entre les deux rives du fleuve et de renforcer la cohérence territoriale autour du pôle économique d'Orly. L'accès à cette plate-forme sera d'ailleurs facilité, en 2018, avec l'arrivée du T7 au pôle gare de Juvisy-sur-Orge, qui se situe au centre de ce futur ensemble. Le rapprochement de ces intercommunalités permettra de renforcer la liaison est-ouest, à destination notamment de la zone d'emploi, et de conduire une stratégie commune de développement connectée directement avec l'aéroport et la Métropole.

Le secteur Centre Essonne-Sénart

Le périmètre du nouvel EPCI proposé s'appuie sur la cohérence de ce territoire, les enjeux communs auquel il doit faire face, et les coopérations existantes, gages d'une vision partagée par les acteurs locaux.

Reconnu comme territoire de mise en œuvre du grand projet 3 (GP3) du CPER 2007-2013 (« renforcer l'attractivité de l'Île de France »), il a déjà été identifié comme un échelon de gouvernance au sein du territoire essonnien. La CA du Val d'Orge, la CA des Lacs de l'Essonne, la CA Evry Centre Essonne, la CA Seine Essonne, la CC de l'Arpajonnais, et la CC du Val d'Essonne ont de plus été identifiés dans le nouveau SDRIF comme « Territoire d'Intérêt Métropolitain ».

Les échanges domicile-travail entre ces différents EPCI sont très importants, notamment par la présence du pôle d'emploi de l'ex-ville nouvelle d'Evry qui rayonne sur une grande partie de ce territoire.

Ce territoire est d'ores et déjà un territoire de coopération entre différentes collectivités locales à travers l'agence d'urbanisme et de développement Essonne Seine Orge (AUDES), d'abord autour des problématiques de développement économique du Génopôle d'Evry (Association territoire Génopôle) et l'affirmation partagée des acteurs d'un nécessaire rééquilibrage entre habitat et emploi sur le territoire et d'une amélioration de son

maillage par les transports en commun. Les collectivités à l'Est du territoire partagent également des projets communs et une vision du territoire, concrétisée par la création, en 2011, de l'Entente Evry-Corbeil-Sénart-Melun.

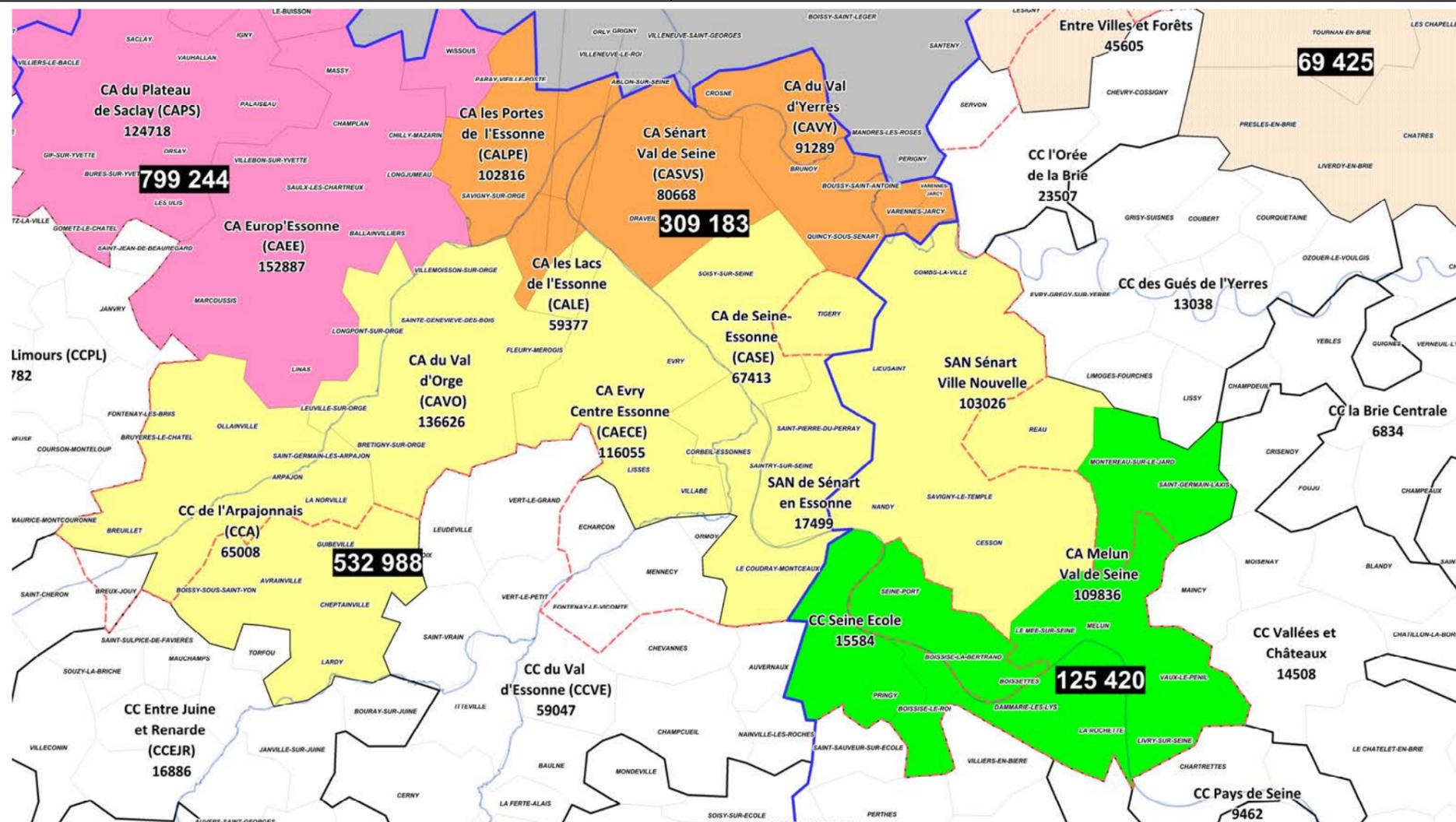
Le territoire aujourd'hui bien desservi par les infrastructures routières (francilienne, A6, N7, D19) est en revanche insuffisamment desservi par les transports en commun, notamment pour les liaisons est-ouest. Il devrait voir sa desserte améliorée avec la mise en œuvre du plan de mobilisation pour les transports (amélioration des liaisons RER, tram-train Massy Evry, T ZEN4...).

Ce territoire partage de nombreux enjeux communs, tant en termes de développement économique (ex-base aérienne 217, Génopôle, grand stade de rugby, Ter@tec dans l'Arpajonnais), que sociaux et urbains (plusieurs quartiers politique de la ville et opérations de rénovation urbaine). Une gouvernance intégrée de ces problématiques présente un gage d'efficacité, et de mise en cohérence.

Cette extension du périmètre de l'EPCI proposée conduit à la création d'un ensemble de 532.988 habitants, d'une échelle comparable à celle de l'ensemble Paris-Saclay (799.244 habitants).

4. Secteur Melun

<u>Situation actuelle</u>	<u>Propositions d'évolution</u>
<p>Ce territoire est aujourd'hui composé de 2 EPCI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La CA Melun Val-de-Seine (77) (siège situé à Melun) - La CC Seine-Ecole (77) (siège situé à Saint-Fargeau-Ponthierry) 	<p>Il est proposé de regrouper ces deux EPCI, pour former un même ensemble de 125 420 habitants.</p>
<p>Population totale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CA Melun Val-de-Seine : 109 836 habitants - CC Seine-Ecole : 15 584 habitants 	<p>Population totale : 125 420 habitants</p> <p>Nombre de communes membres : 16</p>
<p>Nombre d'EPCI concernés : 2</p>	
<p>Nombre de communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CA Melun Val-de-Seine : 14 - CC Seine-Ecole : 2 	



Sur ce secteur, les enjeux sont d'affirmer et de développer la complémentarité entre deux territoires riches en potentialité (utilisation des espaces, équipements structurants, commerces, pôles économiques, réseau interne de transports), et d'ancrer de manière durable et équilibrée le territoire à la Métropole.

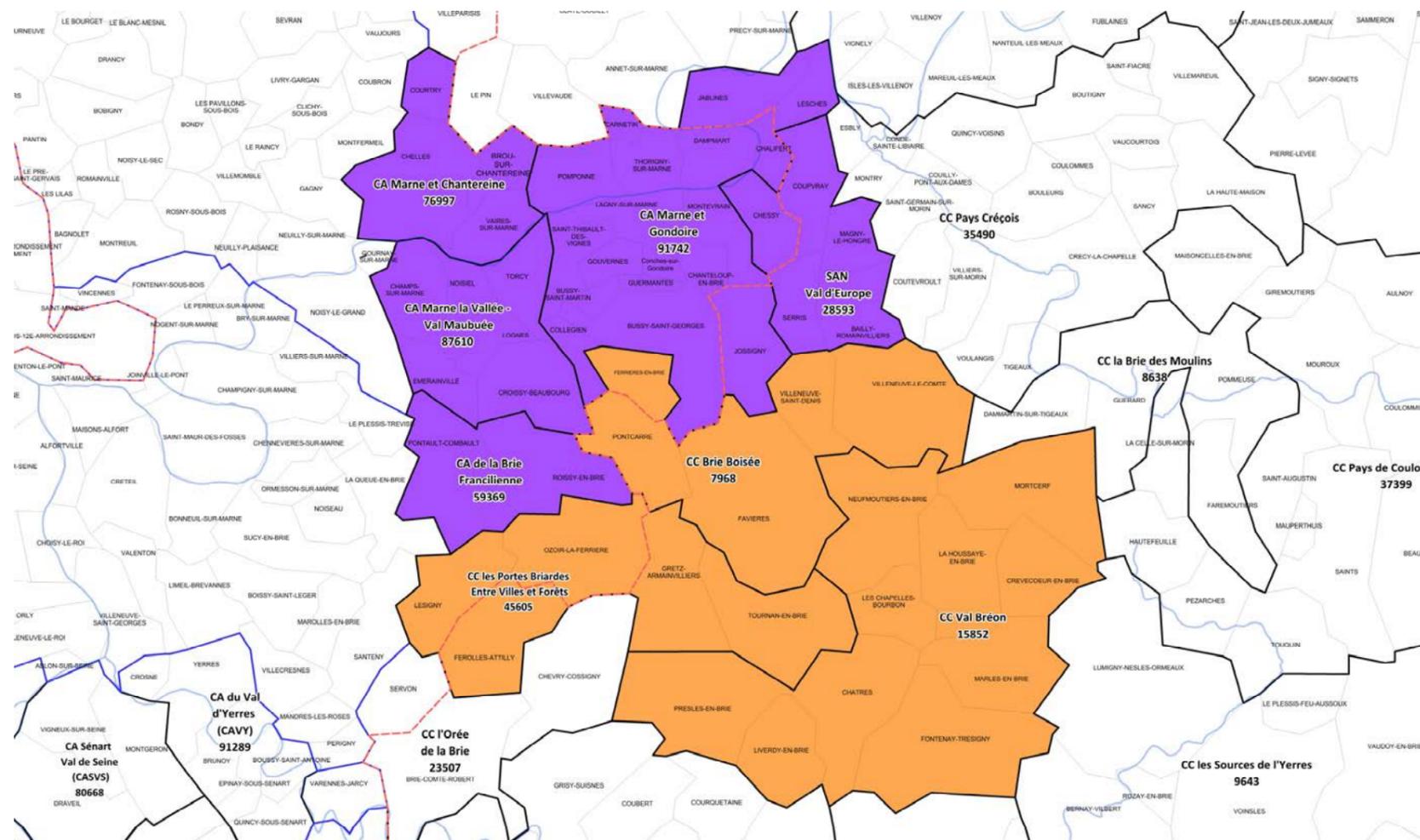
Avec ses 125.420 habitants, le périmètre du nouvel EPCI proposé correspond à un territoire cohérent autour de la vallée de la Seine. Les deux EPCI regroupés sont fortement liés par cet axe fluvial structurant et connectés par la présence d'un pont entre Seine-Port (CAMVAS) et Saint-Fargeau-Ponthierry.

La proposition de regroupement a pour intérêt de renforcer le développement de projets communs et d'une vision partagée par ces deux territoires. Riches de leur ancienneté (le district de la CC « Seine-Ecole » date de 1974 et celui de la CA « Melun Val-de-Seine » de 1991), ces deux intercommunalités ont élargi progressivement leurs compétences.

Ce nouvel échelon de gouvernance permettra d'accompagner et de concrétiser la réflexion déjà mûrement engagée par ces deux EPCI autour de leur regroupement et de la mutualisation de leurs compétences.

5. Secteur de Marne-la-Vallée

<u>Situation actuelle</u>	<u>Propositions d'évolution</u>
<p>Ce territoire est aujourd'hui composé de 8 EPCI de natures différentes (quatre CA, trois CC, un SAN) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La CA Marne et Chantereine (siège situé à Chelles) - La CA Marne-la-Vallée – Val Maubuée (siège situé à Torcy) - La CA Brie Francilienne (siège situé à Roissy-en-Brie) - La CA Marne et Gondoire (siège situé à Bussy-Saint-Martin) - Le SAN Val d'Europe (siège situé à Chessy) - La CC des Portes Briardes entre Villes et Forêts (siège situé à Ozoir-la-Ferrière) - La CC de la Brie Boisée (siège situé à Pontcarré), en dehors de l'unité urbaine - La CC du Val Bréon (siège situé à La Houssaye-en-Brie), en dehors de l'unité urbaine <p>Parmi ces EPCI, seules les CC de la Brie Boisée et du Val Bréon n'ont pas leur siège dans l'unité urbaine de Paris.</p>	<p>Il est proposé de former deux ensembles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le premier EPCI regroupant les 5 EPCI suivants : <ul style="list-style-type: none"> - La CA Marne et Chantereine - La CA Marne-la-Vallée – Val Maubuée - La CA Brie Francilienne - La CA Marne et Gondoire - Le SAN Val d'Europe - Le second EPCI regroupant les 3 EPCI suivants : <ul style="list-style-type: none"> - La CC des Portes Briardes entre Villes et Forêts - La CC de la Brie Boisée - La CC du Val Bréon
<p>Population totale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CA Marne et Chantereine : 76 997 - CA Marne-la-Vallée – Val Maubuée : 87 610 - CA Brie Francilienne : 59 369 - CA Marne et Gondoire : 91 742 - SAN Val d'Europe : 28 593 - CC des Portes Briardes entre Villes et Forêts : 45 605 - CC de la Brie Boisée : 7 968 - CC du Val Bréon : 15 852 <p>Nombre d'EPCI concernés : 8</p> <p>Nombre de communes : 55</p> <ul style="list-style-type: none"> - CA Marne et Chantereine : 4 - CA Marne-la-Vallée – Val Maubuée : 6 - CA Brie Francilienne : 2 - CA Marne et Gondoire : 18 - SAN Val d'Europe : 5 - CC des Portes Briardes entre Villes et Forêts : 5 - CC de la Brie Boisée : 5 - CC du Val Bréon : 10 	<p>Population totale :</p> <p>EPCI 1 : 344 311</p> <p>EPCI 2 : 69 425</p> <p>Nombre de communes membres :</p> <p>EPCI 1 : 35</p> <p>EPCI 2 : 20</p>



L'ensemble 1 :

Ce territoire présente des enjeux importants en raison de son développement économique, démographique et touristique (Eurodisney) et de son rayonnement européen et international.

Le périmètre du nouvel EPCI proposé s'appuie sur le périmètre de l'OIN Marne-la-Vallée, en l'élargissant au sud aux communes de la CA de la Brie Francilienne et au nord aux communes de la CA Marne-et-Chantereine. Il suit une logique d'organisation Ouest/Est du territoire, le long de la vallée de la Marne, qui correspond au développement historique de l'urbanisation sur ce secteur. Les réseaux de transports consolident cet axe de développement via notamment l'autoroute A4, les lignes A et E du RER, et la ligne Paris-Meaux. L'élargissement aux CA Brie Francilienne et Marne-et-Chantereine s'explique par l'urbanisation importante de ces deux EPCI, les flux et aménagements liés à la Francilienne et le projet du Grand Paris Express. Ce territoire de 344.311 habitants constitue ainsi la « porte métropolitaine est » de l'agglomération parisienne.

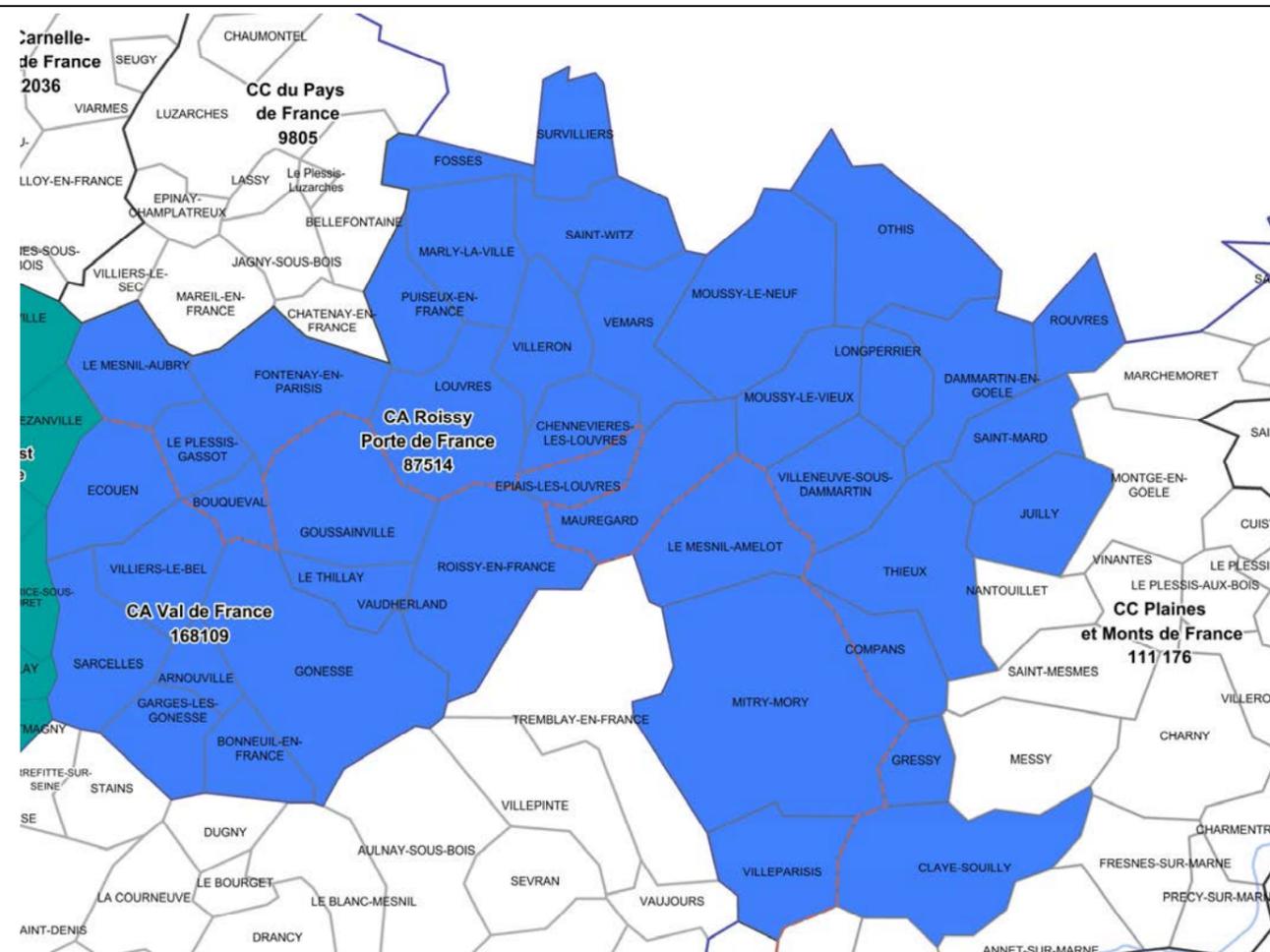
L'ensemble 2 :

Ce territoire, de nature plus rurale, regroupe de nombreuses terres agricoles et forestières. La ville d'Ozoir-la-Ferrière est la plus urbanisée.

Il partage, dans sa partie nord, des enjeux communs avec la ville nouvelle de Marne-la-Vallée, notamment en termes d'aménagement. La constitution d'un large EPCI de plus de 69.000 habitants permettra une gestion cohérente de ces enjeux, et un dialogue équilibré avec l'ensemble proposé au nord, et la Métropole du Grand Paris à l'ouest.

6. Secteur du Grand Roissy

<u>Situation actuelle</u>	<u>Propositions d'évolution</u>																		
<p>Le secteur est aujourd'hui composé de 3 EPCI, situés dans les départements du Val-d'Oise et de la Seine-et-Marne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La CA Val de France (95) - La CA Roissy Porte de France (95) - La CC Plaines et Monts de France (77) 	<p>Il est proposé de fusionner la CA Val de France et la CA Roissy Porte de France, et d'intégrer également dans le périmètre du nouvel EPCI les 17 communes suivantes, membres de la CC Plaines et Monts de France :</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 33%;">Moussy-le-Neuf</td> <td style="width: 33%;">Saint-Mard</td> <td style="width: 33%;">Compans</td> </tr> <tr> <td>Othis</td> <td>Villeneuve-sous-Dammartin</td> <td>Mitry-Mory</td> </tr> <tr> <td>Moussy-le-Vieux</td> <td>Mauregard</td> <td>Gressy</td> </tr> <tr> <td>Longperrier</td> <td>Le Mesnil-Amelot</td> <td>Villeparisis</td> </tr> <tr> <td>Dammartin-en-Goële</td> <td>Thieux</td> <td>Claye-Souilly</td> </tr> <tr> <td>Rouvres</td> <td>Jully</td> <td></td> </tr> </table>	Moussy-le-Neuf	Saint-Mard	Compans	Othis	Villeneuve-sous-Dammartin	Mitry-Mory	Moussy-le-Vieux	Mauregard	Gressy	Longperrier	Le Mesnil-Amelot	Villeparisis	Dammartin-en-Goële	Thieux	Claye-Souilly	Rouvres	Jully	
Moussy-le-Neuf	Saint-Mard	Compans																	
Othis	Villeneuve-sous-Dammartin	Mitry-Mory																	
Moussy-le-Vieux	Mauregard	Gressy																	
Longperrier	Le Mesnil-Amelot	Villeparisis																	
Dammartin-en-Goële	Thieux	Claye-Souilly																	
Rouvres	Jully																		
<p>Population totale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CA Val de France : 168 109 habitants - CA Roissy Porte de France : 87 514 habitants - CC Plaines et Monts de France : 111 176 habitants <p>Nombre d'EPCI concernés : 3</p> <p>Nombre de communes : 62</p> <ul style="list-style-type: none"> - CA Val de France : 6 (siège situé à Villiers-le-Bel) - CA Roissy Porte de France : 19 (siège situé à Roissy-en-France) - CC Plaines et Monts de France : 37 (siège situé à Dammartin-en-Goële) 	<p>Population totale : 343 242 habitants</p> <p>Nombre de communes membres : 42</p>																		



Le territoire du Grand Roissy a la particularité de se situer à la fois dans le périmètre de la future Métropole du Grand Paris et dans la grande couronne francilienne. L'objectif, pour le territoire en grande couronne, est de constituer un EPCI suffisamment important pour porter les enjeux liés à l'activité aéroportuaire et construire des projets avec les interlocuteurs de la Métropole sur ce secteur.

Le regroupement, dans un même EPCI, de l'ensemble de cette partie du Grand Roissy facilitera donc la mise en relation avec la Métropole du Grand Paris, afin d'assurer la cohérence de ce territoire, à cheval entre la petite et la grande couronne.

Le périmètre de l'EPCI proposé correspond à l'aire d'influence en grande couronne de la plateforme aéroportuaire de Roissy (bassin d'emploi et bassin de vie), ce territoire constituant un bassin de main d'œuvre important pour la plateforme aéroportuaire.

Ce périmètre permet de gérer les équilibres habitat/emploi, les développements logistiques et de mieux coordonner les programmes accompagnant les nombreux projets autour de Roissy. Ce regroupement permettrait en effet de gérer à une échelle adaptée les problématiques de desserte "locale" (hiérarchisation, maillage, multimodalité), de nuisances sonores, de renouvellement urbain et de consommation des terres naturelles ou agricoles.

Cet ensemble portera une large part de l'activité économique générée par l'aéroport. Avec le bouclage de la francilienne A104, il intègre le développement futur de l'Est et du Nord de l'aéroport, jusqu'en Seine-et-Marne, déjà visible le long de la RN2.

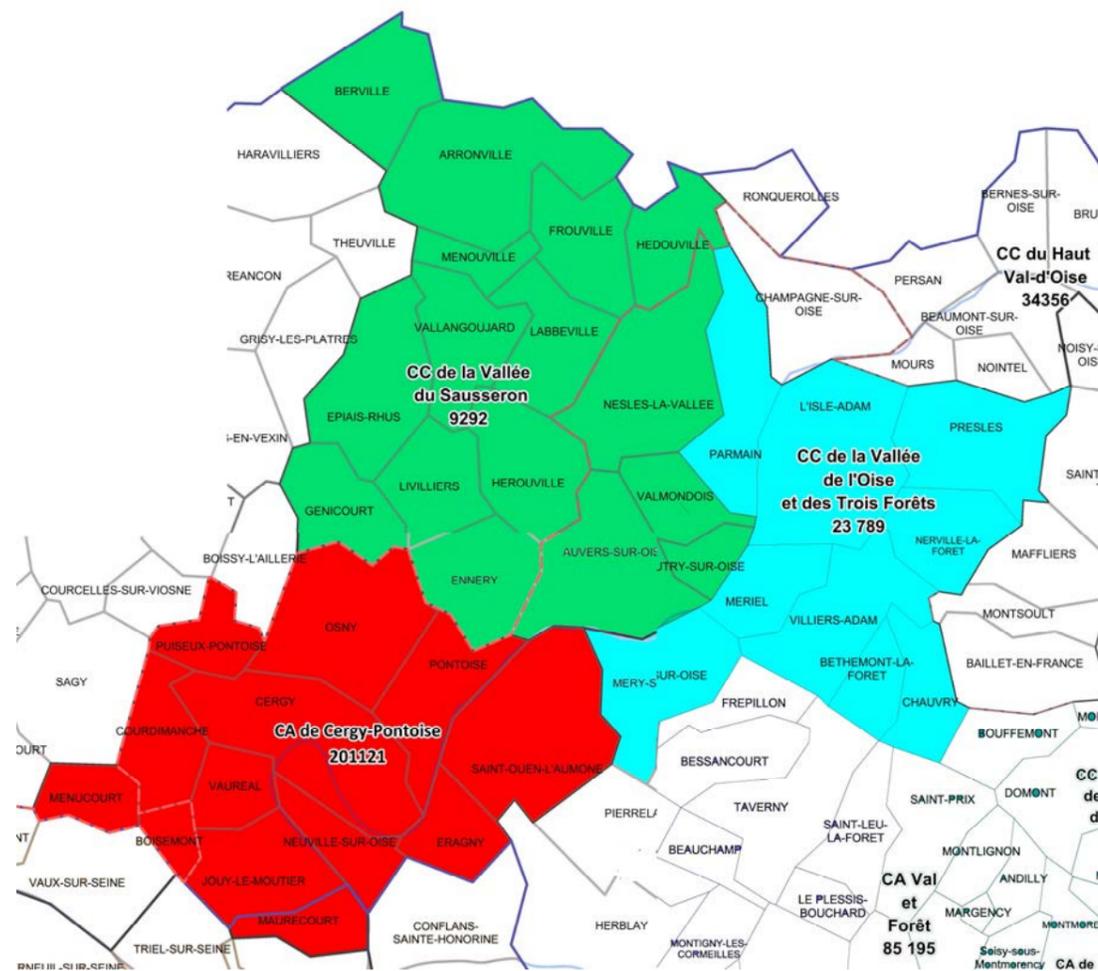
Le périmètre proposé s'appuie sur une partie du périmètre de l'EPA Plaine de France. Les 17 communes de la CC Plaines et Monts de France concernées sont en cours d'adhésion à l'EPA. Il s'appuie également sur les collaborations entre les collectivités sur ce territoire, notamment à travers l'Association des collectivités du Grand Roissy.

7. Secteur de la Vallée de Montmorency et du Parisis

<u>Situation actuelle</u>	<u>Propositions d'évolution</u>
<p>Le secteur est aujourd'hui composé de 4 EPCI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La CA de la Vallée de Montmorency - La CA Val et Forêt - La CC de l'Ouest de la Plaine de France - La CA Le Parisis <p>Ces quatre EPCI ont leur siège dans l'unité urbaine de Paris.</p>	<p>Il est proposé de former deux ensembles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le premier EPCI regroupant la CA de la Vallée de Montmorency avec la CC de l'Ouest de la Plaine de France et d'intégrant au périmètre de ce nouvel EPCI trois communes de la CA Val et Forêt : Eaubonne, Saint-Prix et Montlignon. - Le second EPCI constitué de l'élargissement du périmètre de la CA Le Parisis aux communes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Frépillon, actuellement membre de la CA de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes • Saint-Leu-La-Forêt, Ermont et Le Plessis-Bouchard (actuellement membres de la CA de la Val et Forêt).
<p>Population totale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La CA de la Vallée de Montmorency : 121 665 habitants - La CA Val et Forêt : 85 195 habitants - La CC de l'Ouest de la Plaine de France : 49 059 habitants - La CA Le Parisis : 186 505 habitants <p>Nombre d'EPCI concernés : 4</p> <p>Nombre de communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La CA de la Vallée de Montmorency : 9 - La CA Val et Forêt : 6 - La CC de l'Ouest de la Plaine de France : 7 - La CA Le Parisis : 10 	<p>Population totale :</p> <p>EPCI 1 : 205 492 habitants</p> <p>EPCI 2 : 239 785 habitants</p> <p>Nombre de communes membres :</p> <p>EPCI 1 : 19</p> <p>EPCI 2 : 14</p>

8. Secteur de la Vallée de l'Oise et de Cergy-Pontoise

<u>Situation actuelle</u>	<u>Propositions d'évolution</u>
<p>Le secteur est aujourd'hui composé de 4 EPCI</p> <ul style="list-style-type: none">- La CA de Cergy-Pontoise- La CC de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes- La CC de la Vallée du Sausseron- La CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts <p>Parmi ces EPCI, les sièges de la CA de Cergy-Pontoise, de la CA Val et Forêts et de la CC de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes sont situés dans l'unité urbaine de Paris.</p>	<p>Il est proposé :</p> <ul style="list-style-type: none">- de maintenir la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise dans son périmètre actuel (13 communes) ;- d'élargir le périmètre de la CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts aux communes de Mériel et Méry-sur-Oise, actuellement membres de la CA de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes.- d'étendre le périmètre de la CC de la Vallée du Sausseron aux communes d'Auvers-sur-Oise, Valmondois et Butry-sur-Oise, actuellement membres de la CA de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes. <p>Cette proposition d'évolution de la carte intercommunale a pour conséquence la dissolution de la CA de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes.</p>
<p>Nombre d'EPCI concernés : 4</p> <p>Population totale :</p> <ul style="list-style-type: none">- La CA de Cergy-Pontoise : 201 121 habitants- La CC de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes : 27 385 habitants- La CC de la Vallée du Sausseron : 9 292 habitants- La CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts : 23 789 habitants <p>Nombre de communes :</p> <ul style="list-style-type: none">- La CA de Cergy-Pontoise : 13- La CC de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes : 6- La CC de la Vallée du Sausseron : 13- La CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts : 7	<p>Population totale :</p> <ul style="list-style-type: none">- La CA de Cergy-Pontoise : 201 121 habitants- La CC de la Vallée du Sausseron : 19 566 habitants- La CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts : 38 047 habitants <p>Nombre d'EPCI : 3</p> <p>Nombre de communes membres</p> <ul style="list-style-type: none">- La CA de Cergy-Pontoise : 13- La CC de la Vallée du Sausseron : 16- La CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts : 9



Il est proposé de maintenir la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise dans son périmètre actuel. La CA Cergy-Pontoise, située sur l'axe Paris-Rouen-Le Havre, constitue un ensemble interdépartemental, structuré autour d'une boucle de l'Oise. Elle est issue de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise créée en 1972 afin d'équilibrer le développement de l'agglomération parisienne. La CA de Cergy-Pontoise créée en 2004 remplace ainsi l'ancien Syndicat d'Agglomération Nouvelle. **Le périmètre actuel de la CA de Cergy-Pontoise constitue un bassin de vie équilibré et cohérent fonctionnant en grande autonomie** : le taux d'emploi sur place y est de 43%. Le territoire s'appuie sur un pôle économique dynamique de 4.000 entreprises, un campus universitaire en développement de 25.000 étudiants et de larges espaces naturels préservés. Cette CA prend en charge un grand nombre de compétences. Elle affirme une identité de « ville-pôle » du nord-ouest francilien et porte de nombreux projets sur le territoire. Avec 201.121 habitants, cet établissement public de coopération intercommunale a atteint une échelle suffisante qui lui permettra de dialoguer avec les collectivités voisines du Val-d'Oise et des Yvelines, et avec la Métropole du Grand Paris.

L'élargissement de la CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts aux villes de Mériel et Méry-sur-Oise suit la vallée de l'Oise bordant le nord des deux villes, et la francilienne (N184) aux sud de ces deux villes. Le territoire est également structuré par l'axe ferroviaire (ligne H). Cette communauté de communes ayant son siège en dehors de l'unité urbaine de Paris, elle n'est pas concernée par le seuil des 200.000 habitants.

Enfin, les villes d'Auvers-sur-Oise, Butry-sur-Oise et Valmondois, toutes trois à l'ouest de l'Oise, rejoignent la CC de la Vallée du Sausseron, qui atteint dès lors une envergure plus importante, permettant un dialogue équilibré avec les pôles du territoire plus urbains et plus densément peuplés (Cergy-Pontoise et Le Parisis). Cette communauté de communes ayant également son siège en dehors de l'unité urbaine de Paris, elle n'est pas concernée par le seuil des 200.000 habitants.

